

OMPI | MAGAZINE

N° 5 - OCTOBRE - 2013



UNE VAGUE
SENSATIONNELLE
de distributeurs
automatiques
d'eau p.18

FOURNIR DES SYSTÈMES ET SERVICES INTERNATIONAUX DE
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE : ENTRETIEN
AVEC FRANCIS GURRY p.2 | CATALYSER LA CRÉATIVITÉ AU CAP-VERT p.9

TABLE DES MATIÈRES

- p.2 Fournir des systèmes et services internationaux de propriété intellectuelle de premier ordre : entretien avec Francis Gurry
- p. 5 La promotion de l'accès à l'innovation médicale
- p.9 Catalyser la créativité au Cap-Vert
- p.13 Amener le large bande en Haïti et connecter les communautés
- p.18 Une vague sensationnelle de distributeurs automatiques d'eau
- p.23 Science, technologie et innovation en Arabie saoudite
- p.27 Partager le savoir-faire pour améliorer la qualité des brevets
- p.30 Les TIC et l'innovation : le point de vue de l'un des principaux déposants de demandes de brevet selon le PCT

Remerciements :

- p. 5 **Hans-Georg Bartels, Thomas Bombelles, Philip Stevens**,
Division des défis mondiaux, OMPI
- p.9&18 **Joseph Bradley**, Département des relations extérieures, OMPI
- p. 13 **Ms. Anna Morawiec-Mansfield**,
Département des relations extérieures, OMPI
- p. 23 **Ms. Dalila Hamou**, Bureau régional pour les pays arabes, OMPI
- p. 30 **Ms. Wang Binying**, Secteur des marques et des dessins et modèles, OMPI

Rédaction : **Catherine Jewell**
Graphisme : **Annick Demierre**

Couverture:

Sarvajal, une entreprise indienne à vocation sociale, a mis au point un service intégré à bas coût qui assure l'épuration et la surveillance de la qualité des eaux de sources locales au bénéfice de communautés éloignées et mal desservies, ce qui crée des emplois au niveau local et, partant, des revenus.

© l'Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle

Fournir des systèmes et services internationaux de propriété intellectuelle de premier ordre :

Entretien avec Francis Gurry



Photo: Dhillon Photographics

Alors que les pays luttent pour assurer leur croissance économique et leur développement à long terme, l'innovation et la propriété intellectuelle sont devenues des domaines prioritaires de l'élaboration des politiques. Afin d'élargir l'accès aux connaissances en matière de propriété intellectuelle pour favoriser l'innovation, l'OMPI a mis au point un vaste ensemble de solutions opérationnelles destinées à aider les offices nationaux de propriété intellectuelle à relever les défis multiples et variés auxquels ils sont confrontés. Le Directeur général de l'OMPI, Francis Gurry, donne son point de vue sur les progrès accomplis dans cet important domaine d'activité de l'Organisation.

Pourquoi devient-il nécessaire de disposer d'un système mondial d'appui en matière de propriété intellectuelle?

Ces 30 dernières années, on a assisté à un changement dans la mesure où la création de valeur a cessé de reposer sur le capital physique (matériel) pour se reporter sur le capital intellectuel (immatériel). Plus les actifs intellectuels sont prisés et plus les droits de propriété intellectuelle qui leur sont associés gagnent en importance. En outre, les détenteurs de technologies opèrent sur les marchés mondiaux et demandent la protection de leurs actifs de propriété intellectuelle dans un nombre bien plus grand de pays. Il en résulte une forte augmentation de la demande de titres de propriété intellectuelle, ce qui soulève un certain nombre de questions pratiques : comment les offices de propriété intellectuelle peuvent-ils faire face à des charges de travail plus lourdes et fournir des services utiles et économiquement accessibles? Quels sont les types d'instruments et de services nécessaires pour améliorer la qualité globale et l'efficacité opérationnelle du système de propriété intellectuelle? Comment renforcer la coopération internationale pour éliminer la répétition des tâches au sein du système?

L'OMPI crée et met en place diverses solutions opérationnelles pour aider les offices nationaux de propriété intellectuelle à fournir des services professionnels, de qualité et économiquement accessibles. Si ces offices agissent au niveau national, les entreprises qui utilisent la propriété intellectuelle sont, de plus en plus, d'envergure mondiale. Dans ce contexte, le rôle de l'OMPI consiste à faciliter la coordination des activités des administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle afin de créer un système international de propriété intellectuelle intégré, efficace et accessible, capable de répondre aux besoins opérationnels actuels.

Selon vous, quel est le rôle de l'OMPI dans l'accès aux connaissances?

L'une des raisons d'être du système des brevets est de rendre publique l'information sur les technologies. Le résultat est assez remarquable : le système des brevets a produit le registre le plus complet et le plus systématique des technologies créées par l'homme. L'une des fonctions essentielles de l'administration publique chargée des questions de propriété intellectuelle consiste à mettre les informations générées par le système à la disposition du public.

Les bases de données mondiales de l'OMPI, accessibles gratuitement, sont un moyen d'atteindre cet objectif. Notre base de données PATENTSCOPE met à la disposition du public les informations techniques divulguées dans quelque 32,5 millions de documents de brevet. Et la base de données mondiale sur les marques contient actuellement plus de 11 millions d'entrées portant sur des marques, des appellations d'origine, des logos et des emblèmes enregistrés. Nous travaillons également à la mise au point d'une base de données mondiale sur les dessins et modèles.

L'OMPI facilite aussi l'accès à des bases de données qui sont en principe accessibles sur abonnement. Les programmes ARDI (Accès à la recherche pour le développement et l'innovation) et ASPI (Accès à l'information spécialisée en matière de brevets) sont particulièrement importants pour les pays en développement et les pays moins avancés. Nous collaborons avec les principaux éditeurs de périodiques scientifiques, techniques et médicaux ainsi qu'avec des fournisseurs d'informations commerciales spécialisées en matière de brevets afin d'offrir à un grand nombre de pays en développement et de pays de la catégorie des moins avancés un accès gratuit ou très peu coûteux aux programmes ARDI et ASPI.

En 2009, l'OMPI a lancé le programme de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) en vue de renforcer le savoir-faire local permettant d'utiliser l'information contenue dans ces bases de données sur la propriété intellectuelle et de tirer parti de sa valeur. Les CATI sont une passerelle vers le réservoir de connaissances techniques produit par le système des brevets et vers la littérature secondaire constituée par les périodiques scientifiques, techniques et médicaux. En coopération avec nos États membres, nous avons créé plus de 320 CATI dans quelque 40 pays, au sein d'offices nationaux de propriété intellectuelle, de centres de recherche et d'universités, et plus de 4000 personnes ont participé aux programmes de formation des CATI. Nous avons aussi lancé la plate-forme en ligne eTISC pour faciliter l'échange d'informations, d'idées et de connaissances entre les centres participants et dispenser des cours de formation en ligne.

Nous assistons déjà à des changements spectaculaires, par exemple au Maroc, aux Philippines et dans la Fédération de Russie, où l'adhésion a été très forte, notamment dans le milieu universitaire. Les CATI ont été intégrés dans des universités et des réseaux de recherche au niveau national et ils modifient déjà la manière dont les universitaires conçoivent la propriété intellectuelle.

Comment l'OMPI contribue-t-elle à réduire le retard dans le traitement des demandes de titre de propriété intellectuelle?

Le retard dans le traitement des demandes de titre de propriété intellectuelle demeure un problème. Selon les derniers chiffres dont nous disposons, le nombre de demandes de brevet non traitées dans le monde s'élevait à 4,8 millions en 2011. Mais nous avons de bonnes raisons d'être optimistes. La même année, le nombre total de demandes non traitées dans le monde avait diminué de 4,9%, une baisse qui venait s'ajouter à la diminution de 3,3% enregistrée en 2010.

L'OMPI participe à la recherche de solutions grâce à une coopération internationale plus efficace. Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) – premier programme de partage des tâches dans le domaine des brevets est une forme de coopération internationale qui connaît un immense succès. En 2012, quelque 194 400 demandes internationales de brevet ont été déposées selon le PCT. Cette année, nous prévoyons plus de 200 000 demandes.

Nous lançons également de nouveaux systèmes destinés à renforcer la coopération internationale, à limiter la répétition des tâches et à améliorer la qualité et l'efficacité des opérations dans le domaine de la propriété intellectuelle : le Service d'accès numérique de l'OMPI (DAS), par exemple, fournit aux offices de propriété intellectuelle un moyen rapide, sécurisé, simple et économique d'échanger des documents de priorité et des documents similaires. La plate-forme d'accès centralisé à la recherche et à l'examen (WIPO CASE) facilite l'échange d'informations confidentielles relatives à la recherche et à l'examen entre offices de propriété intellectuelle.

Le système WIPO CASE permet de prendre des décisions plus avisées concernant les demandes de brevet déposées parallèlement dans de nombreux pays. Il offre un accès aux résultats d'examen des demandes de brevet ainsi qu'aux éléments ayant motivé la délivrance ou le refus de délivrance d'un brevet dans d'autres offices. Cela se traduira par de meilleures prises de décisions au sein des administrations, par une plus grande efficacité et par des brevets de meilleure qualité. Le système WIPO CASE est un élément complexe et très important du système mondial d'appui informatique. Son utilisation nous aide à mieux comprendre la forme que peut prendre la coopération entre offices de propriété intellectuelle dans le domaine des plates-formes informatiques ainsi que les avantages qu'elle peut procurer.

Quels sont les principaux défis à relever pour les offices de propriété intellectuelle des pays en développement?

Les pays en développement sont confrontés à de nombreux problèmes urgents pour lesquels ils disposent de peu de ressources. La propriété intellectuelle n'est donc pas toujours la priorité absolue dans ces pays. De fait, les gouvernements n'accordent pas toujours une attention prioritaire aux offices de propriété intellectuelle. Il y a aussi le problème des compétences. Même avec des ressources appropriées et une volonté

politique, il faut former des spécialistes capables de gérer et de prendre en charge le système de propriété intellectuelle dans les secteurs public et privé. Les programmes de formation intensive de l'OMPI doivent permettre de répondre plus facilement aux besoins dans ce domaine.

Ces offices sont confrontés à un autre défi, à savoir renforcer leurs capacités informatiques pour pouvoir fournir des services rapides et peu coûteux. Le système d'automatisation en matière de propriété industrielle (IPAS) de l'OMPI constitue une initiative importante à cet égard. Aujourd'hui utilisé à un stade plus ou moins avancé dans 60 pays en développement, il permet de moderniser les opérations des offices de propriété intellectuelle et fournit aux offices un accès aux réseaux mondiaux de propriété intellectuelle, notamment aux bases de données mondiales de l'OMPI. Compte tenu de l'immense succès rencontré par ce programme, le principal problème consiste à trouver des ressources pour pouvoir répondre à la demande. Cependant, je pense que nous avons traversé la phase la plus difficile car désormais de nombreux pays connaissent bien le système IPAS et peuvent nous aider à le mettre en œuvre à une plus large échelle.

Comment imaginez-vous l'évolution des institutions de propriété intellectuelle?

Les offices de propriété intellectuelle connaissent une transition majeure depuis quelques années. Ils passent du rôle passif d'administration chargée de l'enregistrement à une fonction active d'appui aux entreprises dans le domaine de la protection et de la monétisation de leurs actifs intellectuels. L'OMPI facilite ce processus au moyen de ses programmes de formation, de la mise en œuvre d'instruments utiles comme les systèmes IPAS, DAS, WIPO CASE et d'autres programmes de modernisation et de l'appui qu'elle apporte à ces systèmes et programmes.

Comment les pays peuvent-ils appuyer les efforts de l'OMPI au niveau national?

L'adhésion à ces programmes a été extraordinaire. Pour pouvoir satisfaire la demande très importante concernant ces instruments et ces services, il nous faut trouver le bon équilibre entre les activités qui seraient mieux réalisées par les offices nationaux de propriété intellectuelle et celles pour lesquelles une assistance internationale serait plus utile. Cela permettra à l'OMPI d'allouer davantage de ressources à la mise au point de l'infrastructure technique requise.

Comment envisagez-vous l'évolution de l'infrastructure de la propriété intellectuelle dans le domaine du droit d'auteur?

La mise en œuvre du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, adopté en juin 2013, est une priorité pour l'année prochaine, tout comme l'entrée en vigueur du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, adopté en juin 2012.

En ce qui concerne l'infrastructure relative à la mise en œuvre du Traité de Marrakech, le projet de ressources mondialement accessibles des intermédiaires de confiance (TIGAR), lancé en 2008 par les États membres dans le cadre de la plate-forme des parties prenantes pour les déficients visuels, est un moyen efficace d'améliorer l'accès des déficients visuels aux œuvres publiées. Le projet TIGAR complète le cadre de base établi en vertu du Traité de Marrakech et favorise une meilleure mise à disposition des œuvres dans des formats adaptés aux déficients visuels (voir www.wipo.int/wipo_magazine/en/2013/04/article_0001.html).

Dans le domaine du droit d'auteur, il est intéressant de constater que l'infrastructure se situe pour une majeure partie dans le secteur privé tandis que dans le domaine des brevets et des marques, elle relève largement du secteur public. Un office national du droit d'auteur est généralement très petit et s'occupe principalement des questions de politique législative et de l'enregistrement volontaire, le cas échéant. La gestion quotidienne des transactions relatives au droit d'auteur est souvent assurée par les sociétés de perception. Si ces dernières sont dotées de dispositifs très élaborés, il n'existe aucun mécanisme unique qui faciliterait la coopération internationale en matière de gestion des droits de toutes les catégories de titulaires.

Dans notre économie mondialisée, il y a des avantages évidents à permettre aux sociétés nationales de perception et aux autres titulaires de droits d'interagir de façon constructive par le biais d'une plate-forme informatique donnant accès à un marché numérique mondial intégré. Du côté de l'OMPI, l'initiative WIPOCOS offre aux sociétés de gestion collective des pays en développement l'accès à une plate-forme informatique qui facilite la participation aux réseaux mondiaux de gestion des droits. Ce domaine d'activité est extrêmement important. La gestion des données est l'un des grands enjeux du secteur du droit d'auteur car elle constituera le fondement du marché mondial. Nous avons déjà assisté à d'importants changements mais nous attendons encore de nombreuses initiatives nouvelles dans ce domaine, essentiellement dans le secteur de la création, au cours des prochaines années.

L'informatique est-elle la solution pour renforcer le système mondial d'appui en matière de propriété intellectuelle?

De nombreux facteurs entrent en jeu mais l'informatique constitue une partie essentielle de la solution qui servira l'intérêt général. Au XXI^e siècle, les entreprises doivent être présentes sur l'Internet pour survivre et le secteur mondial de la propriété intellectuelle ne fait pas exception. Parmi les autres facteurs clés, on peut citer la mise en place d'un cadre réglementaire approprié et la mise en valeur des ressources humaines. Il est également important que le secteur des entreprises soit capable d'utiliser la propriété intellectuelle pour promouvoir ses propres intérêts. Cela étant, une structure informatique appropriée permet de mettre en place des procédures adaptées qui rendent à leur tour le système de propriété intellectuelle plus accessible, plus efficace et plus facile à utiliser. ♦

LA PROMOTION DE L'ACCÈS À L'INNOVATION MÉDICALE

*Anatole Krattiger,
Division des défis mondiaux
de l'OMPI*

Ces trois dernières décennies, les technologies médicales ont transformé de nombreuses maladies jusque-là incurables – comme le VIH/SIDA – en pathologies surmontables à long terme. Cependant, compte tenu de l'évolution de la charge de morbidité au niveau mondial, il est nécessaire de mettre au point en permanence de nouveaux médicaments plus efficaces. Le défi qui attend les décideurs est celui de créer un environnement propice à l'innovation dans le domaine de la santé tout en généralisant l'accès à des produits nouveaux, de manière à répondre plus efficacement aux besoins médicaux non satisfaits à l'échelle mondiale.

Les questions relatives à l'innovation et à l'accès sont inévitablement liées puisqu'elles touchent à divers domaines de politique générale, tels la santé publique, la propriété intellectuelle et le commerce international (voir la figure 1). Trouver un juste équilibre entre santé, commerce et politiques en matière de propriété intellectuelle visant à soutenir l'innovation et à généraliser l'accès aux technologies qui permettent de sauver des vies est l'un des défis majeurs pour la politique publique de notre époque.

Une récente étude menée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'OMPI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) intitulée *Promouvoir l'accès aux technologies et l'innovation dans le domaine médical : convergences entre santé publique, propriété intellectuelle et commerce*, cherche à faire mieux comprendre les options qui s'offrent aux décideurs pour élaborer des stratégies de santé publique efficaces tenant compte de la demande croissante en matière d'innovation et d'accès. Plusieurs éléments du système de la propriété intellectuelle s'inscrivent dans ce débat, notamment les brevets et la protection des données résultant d'essais.

LE RÔLE DE LA TECHNOLOGIE MÉDICALE

La technologie est sans conteste un élément essentiel de la santé publique. Les médicaments comme les antibiotiques et les antirétroviraux ont considérablement amélioré les résultats de santé de la même façon que les technologies comme l'imagerie médicale ont révolutionné diagnostics et traitements. L'élaboration de ces

produits complexes est une activité coûteuse et non dénuée de risques. Contrairement à d'autres domaines du développement technologique, l'innovation médicale est rendue d'autant plus délicate par la dimension éthique de la recherche médicale, la stricte surveillance réglementaire, les questions de responsabilité, ainsi que les coûts et le taux d'échec élevés. Cela contribue à expliquer pourquoi la protection de la propriété intellectuelle est si importante pour les entreprises engagées dans la recherche-développement (R-D) dans le domaine médical.

LA RAISON D'ÊTRE DU SYSTÈME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

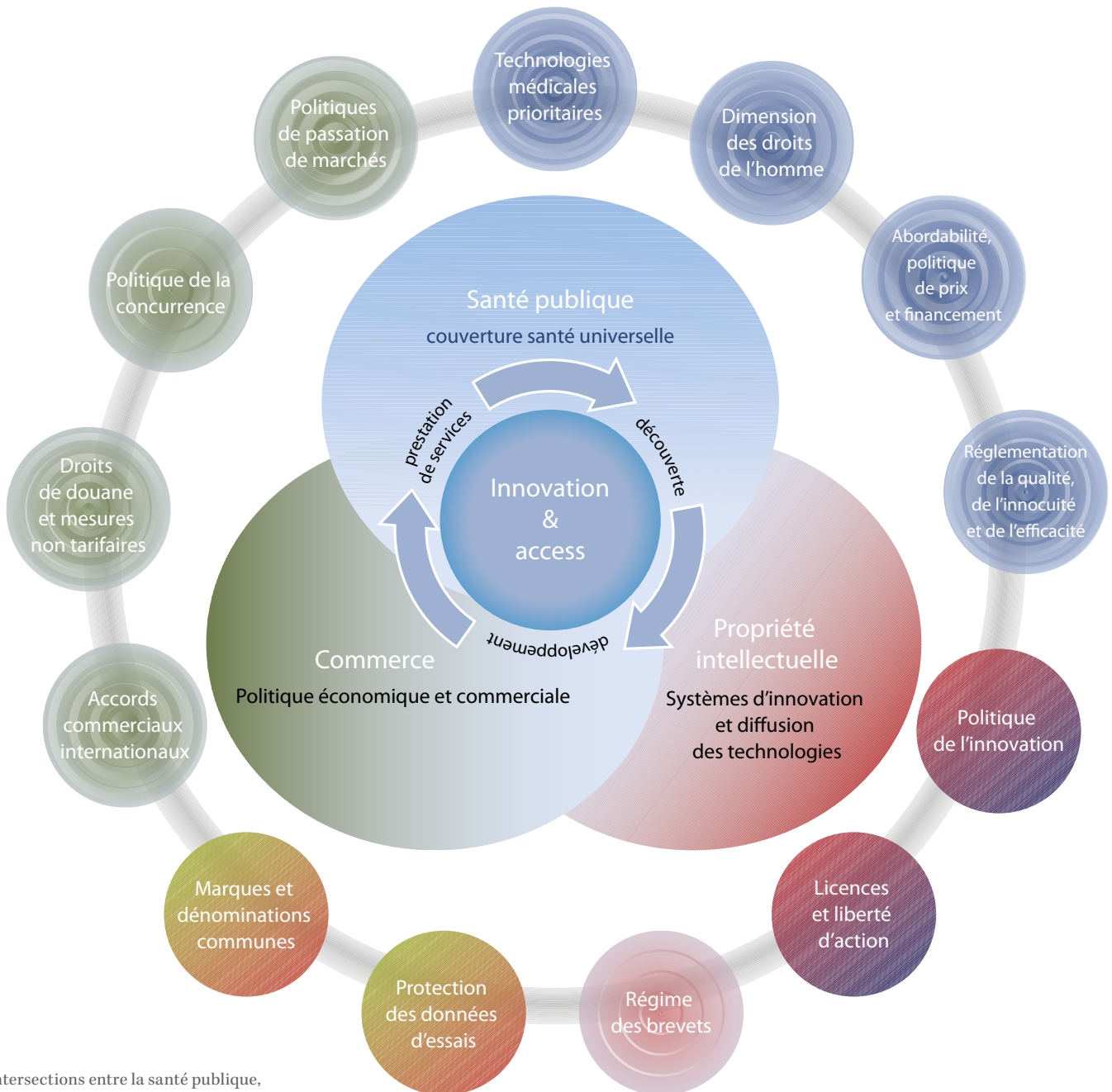
Le système de la propriété intellectuelle, en général, et celui des brevets, en particulier, vise à rendre l'investissement dans l'innovation attrayant et à offrir un mécanisme garantissant que les savoirs contenus dans les demandes de brevet soient accessibles à la société. Pour ce faire, il cherche à concilier des intérêts privés et publics concurrents.

Toute personne déposant une demande de brevet doit divulguer les détails de sa technologie de façon à ce que le public en soit informé et puisse, le cas échéant, utiliser le savoir contenu dans les documents de brevet. Les informations sur les brevets disponibles dans des bases de données publiques, telles que le service PATENTSCOPE de l'OMPI, donnent des indications utiles sur les tendances en matière d'innovation et la liberté d'action, et peuvent aider à définir les stratégies relatives aux brevets et aux licences. Les données font état d'une croissance globale à long terme de la protection par brevet des technologies médicales (ce qui témoigne d'un regain d'investissement dans ce domaine) et indiquent qu'un éventail de plus en plus large d'utilisateurs privés et publics (voir les figures 2 et 3), notamment dans les économies émergentes, utilise le système international des brevets.

Si le système des brevets a pour vocation de promouvoir l'innovation en favorisant l'investissement dans la recherche-développement, l'incidence des brevets sur l'accès aux technologies médicales est complexe et très controversée. Alors même que l'existence d'un brevet ne doit pas constituer un obstacle à l'accès,



Figure. 1



Intersections entre la santé publique, la propriété intellectuelle et le commerce

l'absence d'un droit de brevet ne garantit pas davantage un accès effectif. Comme indiqué dans le cadre de l'OMS relatif à l'accès aux médicaments, l'accès dépend rarement d'un seul facteur; il englobe également, entre autres, le choix et l'utilisation rationnels des médicaments, des prix raisonnables, un financement durable et des systèmes de santé et d'approvisionnement fiables.

ÉTABLIR UN ÉQUILIBRE APPROPRIÉ

Trouver un juste milieu entre l'encouragement de l'innovation médicale et la volonté d'en faciliter l'accès constitue une préoccupation majeure des décideurs, des intervenants dans le domaine de la santé et du secteur privé depuis les années 90, lorsque la question de l'accès est passée au premier plan en lien

avec le traitement du VIH/SIDA dans de nombreux pays africains. *La Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, émise par l'OMS en 2001, a précisé certaines règles applicables à la propriété intellectuelle, contribuant à rassurer la communauté internationale sur le fait que la propriété intellectuelle n'empêcherait pas l'accès aux médicaments dont les pays en développement ont besoin.*

La mise au point des technologies médicales coûte généralement très cher alors que leur reproduction est relativement bon marché. Sans la protection conférée par un brevet, il ne serait pas viable financièrement parlant pour une entreprise de continuer à investir dans la recherche, le développement de produits et leur homologation. Si les concurrents pouvaient profiter sans contrepartie

du coût d'élaboration d'un produit et lancer immédiatement leur propre version, l'inventeur ne recevrait pas les avantages financiers escomptés, ce qui affaiblirait toute velléité de mettre au point de nouveaux produits.

LA RECHERCHE DE NOUVELLES STRATÉGIES EN MATIÈRE D'INNOVATION MÉDICALE

Ces dernières années, l'augmentation du coût de la recherche médicale n'a pas correspondu à une augmentation proportionnelle des nouveaux produits commercialisés. Cela a généré un débat approfondi sur la façon d'améliorer les modèles et les stratégies d'innovation et sur la manière de financer la recherche-développement dans le domaine médical afin de répondre aux besoins de santé non satisfaits dans le monde.

Plusieurs mécanismes d'"incitation" ou d'"attraction" sont actuellement à l'étude. Les mécanismes d'"incitation" encouragent la recherche médicale lorsque le résultat n'est pas clair et peuvent prendre la forme de subventions et de crédits d'impôt. Ces mécanismes sont particulièrement utiles pour renforcer les connaissances sur les maladies tropicales négligées. Parmi les mécanismes d'"attraction", on peut citer les prix, ainsi que les mécanismes de garantie de marché et les formules d'achats anticipés qui offrent certaines garanties incitant les entreprises à élaborer des solutions pour le traitement de maladies en l'absence de marché durable.

Dans la plupart des pays développés, l'assurance sociale fournit une infrastructure qui permet aux patients d'avoir accès aux technologies de la santé tout en veillant à ce que les personnes chargées de la mise au point de nouveaux produits médicaux soient rémunérées pour leurs innovations. En revanche, dans de nombreux pays en développement et pays les moins avancés (PMA), les systèmes de sécurité sociale sont moins complets et bon nombre de patients n'ont pas accès aux interventions vitales dont ils ont besoin.

LA RECHERCHE MÉDICALE EN PLEINE MUTATION

De manière générale, les modèles d'innovation fondés sur le marché ont omis de prendre en compte les maladies tropicales négligées, propres aux pays en développement. Cette lacune ayant été décelée, d'importants changements sont intervenus dans le paysage de la recherche médicale.

Les partenariats multisectoriels entre les secteurs public et privé, par exemple, comme ceux qui ont été créés pour lutter contre l'épidémie de VIH/sida, contribuent de façon déterminante à l'élaboration de produits sanitaires efficaces et de politiques adéquates.

Les partenariats pour l'élaboration de produits, auxquels participent généralement des organisations à but non lucratif, des fondations et des entreprises, contribuent à déceler et à surmonter les obstacles qui se posent dans la recherche sur les maladies tropicales négligées et ont permis d'accroître sensiblement le nombre de produits mis au point contre ces maladies.

D'autres types de partenariats émergent également. L'initiative WIPO Re:Search, qui a été lancée en octobre 2011, est conçue

pour accélérer la mise au point de médicaments, de vaccins et d'outils de diagnostic pour lutter contre les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose. Le consortium, qui compte maintenant plus de 70 membres, réunit les milieux de la recherche des secteurs public et privé afin d'établir des partenariats de recherche et de permettre aux chercheurs travaillant sur ces maladies d'accéder à des conditions préférentielles aux actifs de propriété intellectuelle relatifs aux composés pharmaceutiques, aux technologies, aux brevets et, surtout, au savoir-faire et aux données (voir *Orienter la recherche sur les maladies tropicales négligées* : http://www.wipo.int/wipo_magazine/fr/2013/01/article_0004.html).

STRATÉGIES CRÉATIVES EN MATIÈRE DE LICENCES

Des stratégies créatives en matière de licences, comme les communautés de brevets, facilitent également l'établissement des partenariats nécessaires pour accélérer l'innovation médicale. Une communauté de brevets est un consortium d'au moins deux entreprises qui acceptent de se concéder des licences réciproques pour l'utilisation de certaines de leurs technologies brevetées respectives, à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires. Dans le domaine de la santé, la Medicines Patent Pool Foundation centralise les brevets sur les médicaments antirétroviraux afin de concéder des licences aux fabricants de médicaments génériques. De même, le service Librassay® du consortium MPEG LA fait office de "supermarché" octroyant des licences pour l'utilisation d'outils de diagnostic et de recherche protégés par brevet, l'objectif étant de favoriser le diagnostic moléculaire pour permettre la mise au point de traitements médicaux sur mesure.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le cadre juridique multilatéral de la propriété intellectuelle défini par les nombreux traités administrés par l'OMPI et par l'Accord sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) fournit un contexte et des principes directeurs généraux aux systèmes nationaux de propriété intellectuelle.

L'Accord sur les ADPIC, qui intègre les dispositions de fond de plusieurs traités administrés par l'OMPI, a d'importantes incidences sur l'application de la propriété intellectuelle aux technologies médicales. Plus particulièrement, il dispose que toute invention technologique, quel que soit le domaine, peut bénéficier d'une protection par brevet à condition d'être nouvelle, d'impliquer une activité inventive (c'est-à-dire de ne pas être évidente) et d'être susceptible d'application industrielle (donc utile). Il vise également, tout en veillant à assurer la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle, à établir un équilibre entre les droits et obligations de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent les innovations techniques.

L'Accord sur les ADPIC dispose également que les résultats d'essais cliniques doivent être protégés contre une exploitation déloyale dans le commerce, tout en laissant une grande marge de manœuvre aux États quant aux modalités d'une telle protection. Ce domaine illustre à nouveau la relation complexe qui existe entre la propriété intellectuelle, l'innovation et l'accès aux savoirs,

ainsi que les dilemmes auxquels les décideurs sont confrontés. Pour obtenir l'autorisation de commercialiser de nouveaux médicaments, les entreprises doivent effectuer des tests pharmacologiques et toxicologiques, de même que des essais cliniques, pour démontrer l'innocuité et l'efficacité des produits. Compte tenu du temps et des moyens financiers investis pour produire ces données, il est légitime que celles-ci bénéficient d'une protection en vertu du système de propriété intellectuelle. Néanmoins, il y a souvent un intérêt public considérable à permettre l'accès précoce à ces données aux fins de la production de médicaments génériques.

CONCILIER DES INTÉRÊTS DIVERGENTS

Diverses possibilités et flexibilités ont été prévues au sein du système de propriété intellectuelle pour concilier des intérêts et des objectifs nationaux divergents en matière de santé publique. Les données empiriques suggèrent toutefois qu'une meilleure compréhension de la manière dont ces flexibilités peuvent être mises en œuvre est nécessaire pour garantir que les régimes nationaux de propriété intellectuelle répondent aux besoins individuels de chaque pays et à leurs objectifs de politique.

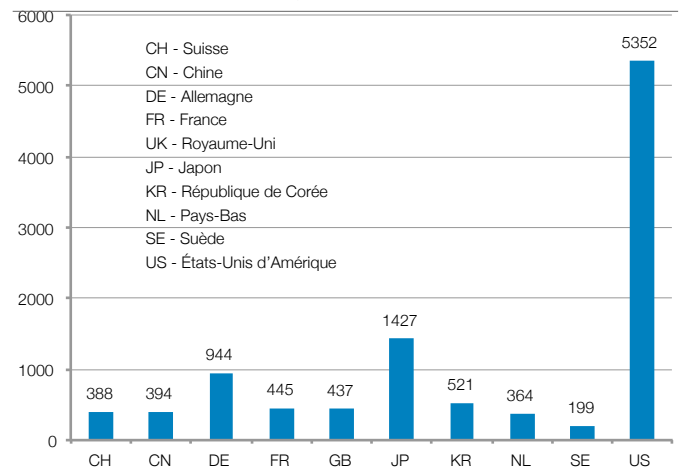
Parmi les principales flexibilités introduites dans le domaine des brevets pour améliorer l'accès aux médicaments contre les maladies transmissibles et non transmissibles, il faut citer notamment :

- des périodes de transition pour les PMA;
- le choix de régimes d'épuisement des droits de brevet – de tels régimes limitent la portée du contrôle que les titulaires de droits peuvent exercer sur un produit breveté après la vente autorisée;
- l'affinage des critères de délivrance d'un brevet;
- des procédures d'opposition;
- des exceptions et des limitations aux droits de brevet, y compris l'exception pour l'examen réglementaire (exception "Bolar") destinée à faciliter la mise sur le marché de médicaments génériques;
- la licence obligatoire et l'autorisation gouvernementale d'utilisation, par lesquelles l'administration compétente accorde à une personne autre que le titulaire du brevet l'autorisation spéciale de produire, importer, vendre ou utiliser un produit ou procédé protégé par un brevet à des fins spécifiques.

COMMERCE INTERNATIONAL ET ACCÈS AUX MÉDICAMENTS

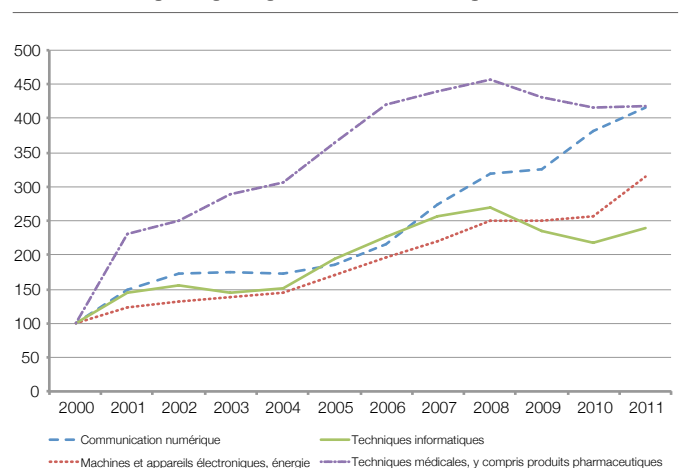
Le commerce international est essentiel pour permettre l'accès aux médicaments, en particulier en ce qui concerne les petits pays qui n'ont pas de capacités de production. Le commerce stimule la concurrence et améliore les économies d'échelle, ce qui réduit les prix et favorise l'apparition d'une large gamme de fournisseurs, permettant une stabilité accrue de l'offre. Les politiques commerciales jouent également un rôle important pour ce qui est de soutenir le développement de capacités nationales de production de produits pharmaceutiques et peuvent influencer directement l'accès aux substances pharmaceutiques et aux techniques médicales.

Figure. 2
Principaux pays d'origine des demandes selon le PCT dans le domaine des techniques médicales, notamment pour des produits pharmaceutiques, en 2011



Parmi les 10 principaux pays d'origine figurent les États-Unis d'Amérique, le Japon, la République de Corée et plusieurs pays d'Europe occidentale

Figure. 3
Croissance des quatre principaux domaines techniques, en 2000-2010



L'expression "techniques médicales", telle qu'employée dans cette étude, englobe les données liées à des techniques médicales (6,6% des demandes selon le PCT en 2011) et à des produits pharmaceutiques (4,7% des demandes selon le PCT en 2011). Sous cette forme consolidée (11,3 des demandes selon le PCT en 2011), les techniques médicales, y compris les produits pharmaceutiques, représentent le domaine technique avec le plus grand nombre de demandes selon le PCT entre 1978 et 2011.

Le cadre juridique et de politique régissant le commerce international est devenu plus complexe du fait de la prolifération des accords régionaux et bilatéraux de libre-échange. L'impact global de ces accords sur l'accès aux médicaments doit néanmoins encore être analysé de façon systématique. Une telle analyse est nécessaire pour garantir que les accords futurs maintiennent un équilibre adéquat entre accès et innovation.

S'il n'existe pas de solutions simples pour relever le défi complexe consistant à stimuler l'innovation dans le domaine médical tout en garantissant l'accès aux nouvelles techniques, l'étude trilatérale met en lumière le réseau d'interconnexions entre la santé, la propriété intellectuelle et les politiques commerciales, et constitue une base solide pour les discussions et analyses de politique à venir. ♦

CATALYSER LA CRÉATIVITÉ au Cap-Vert

*Catherine Jewell,
Division des communications, OMPI*



Composé d'une dizaine d'îles, l'archipel du Cap-Vert se trouve dans l'océan Atlantique, à quelque 550 km au large de l'Afrique de l'Ouest. Depuis 2001, le pays connaît un formidable essor économique et social. En 2007, il a quitté la catégorie des pays les moins avancés pour entrer dans celle des pays à revenu intermédiaire, un exploit que seul le Botswana avait accompli avant lui. C'est également l'un des rares pays africains à avoir réalisé tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Le présent article examine comment le Cap-Vert tire parti de son immense richesse culturelle pour consolider ses acquis et, dans leur prolongement, se frayer un chemin vers un avenir plus prospère.

Au croisement de trois continents – l'Afrique, l'Amérique et l'Europe – le Cap-Vert est une plaque tournante du commerce depuis sa découverte par les Portugais au XVe siècle. Aujourd'hui, dans l'objectif de diversifier et de développer son économie pour percer sur les marchés mondiaux, le pays cherche à se transformer en un pôle de services à forte valeur ajoutée dans les secteurs du tourisme, des industries de la création, du transport, des technologies de l'information et de la communication, des énergies renouvelables et de l'agriculture.

L'ÉCONOMIE DE LA CRÉATION AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT CAP-VERDIEN

En tant que petit État insulaire aux maigres ressources naturelles, le Cap-Vert est fermement résolu à créer une société du savoir. Exploiter les foisonnantes ressources

Le ministre cap-verdien de la culture, M. Mario Lucio Sousa, un musicien talentueux, chante pour des délégués lors d'une manifestation organisée par l'OMPI en juillet 2013.



Photos: EF Cape Verde NUJ

créatives du pays pour faire prospérer l'économie de la création est la pierre angulaire de sa stratégie de développement économique. "L'avenir de notre pays réside dans sa capacité à créer et à innover, et nous mettons tout en œuvre pour l'encourager. L'économie de la création doit être un outil d'inclusion sociale et d'intégration au niveau mondial", a déclaré le premier ministre, M. José Maria Neves, à l'occasion d'une manifestation organisée par l'OMPI en marge du quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce qui s'est tenu à l'OMC en juillet 2013.

UN RICHE PATRIMOINE CULTUREL À METTRE EN VALEUR

Nombreux sont ceux qui ont découvert l'extraordinaire patrimoine culturel du Cap-Vert à travers la voix chaleureuse et profonde de la chanteuse populaire Cesária Évora, aujourd'hui décédée. Adulée dans le monde entier, la "diva aux pieds nus" a énormément contribué à la mise en valeur de l'étonnante tradition musicale du Cap-Vert. Dans un pays qui compterait le plus grand nombre de musiciens au kilomètre carré, le ministre de la culture, M. Mario Lucio Sousa, a déclaré "la vie, c'est la musique et la musique, c'est la vie".

Alors que leur rôle fondamental en termes de création d'emploi, de stimulation de la croissance économique et de mobilisation culturelle est de plus en plus reconnu à l'échelle mondiale, le Cap-Vert fait de la culture et de la créativité les piliers de la transformation économique et sociale du pays. "Nous nous efforçons de trouver par quels moyens la culture peut participer au développement du Cap-Vert, apporter une valeur ajoutée au tourisme, faire reculer la pauvreté et aider le pays à devenir plus compétitif", a déclaré M. Sousa.

"Ces 10 dernières années, le Cap-Vert a beaucoup investi dans la construction d'infrastructures, qu'il s'agisse de ports, d'aéroports, de routes, d'écoles ou d'hôpitaux. Ce fut pour ainsi dire une décennie d'investissement matériel, mais pour pouvoir en exploiter tout le potentiel, il convient d'investir dans l'immatériel, ce à quoi nous nous sommes également attelés depuis bientôt 10 ans", a indiqué M. Sousa. "Si nous investissons dans l'économie de la création, c'est parce que nous vivons une époque

La culture et la créativité sont les piliers de la transformation économique et sociale du Cap-Vert. Dans le cadre des efforts déployés pour encourager la dynamique créative des Cap-Verdiens, le gouvernement a adopté toute une série de mesures visant à soutenir les petites communautés pour générer de l'emploi et accroître les revenus.



“ Si nous investissons dans l'économie de la création, c'est parce que nous vivons une époque où l'immatériel revêt une valeur particulière. ”

où l'immatériel revêt une valeur particulière. Tout ce que nous produisons peut être porteur de valeur ajoutée et il nous est désormais possible de demander un prix plus élevé pour nos produits parce que chacun d'entre eux est imprégné de notre expérience de l'existence, de notre culture, et c'est précisément ce qui en fait toute la valeur", a-t-il précisé.

Afin de stimuler la dynamique créative des communautés de l'archipel, le gouvernement a entrepris de mettre en place toute une série d'initiatives et de mesures d'incitation pour aider les créateurs et les petits entrepreneurs à donner vie à leurs idées.

AIDER LES CRÉATEURS GRÂCE À UN MEILLEUR ACCÈS AU FINANCEMENT

L'une des priorités a consisté à instaurer une banque de la culture – un établissement de microcrédit – pour aider les créateurs et les petits entrepreneurs de l'archipel à accéder au financement. Lancée en 2012, cette initiative vise à appuyer le développement d'entreprises locales et à encourager l'esprit d'entreprise chez les artistes. "Il s'agit d'une sorte de fonds de garantie qui permet au petit entrepreneur de s'adresser directement à la banque pour lui soumettre un projet qui sera évalué en fonction de sa valeur immatérielle", a-t-il expliqué. "Les petites entreprises peuvent imprimer un nouvel élan à l'économie nationale, ce qui nous pousse à attribuer des ressources directement aux individus capables d'innover. Nous encourageons tous les types d'innovation", a précisé M. Sousa.

Le gouvernement étudie également comment mettre l'économie de la création au service de la pérennité du secteur touristique Cap-Verdien, lequel représente plus de 20% du PIB national. Selon le ministre, tout ce qui est créé au Cap-Vert permet au pays de se distinguer, est porteur de valeur et peut contribuer à accroître sa compétitivité sur le marché mondial.

La formation est une autre des priorités du gouvernement. "Nous collaborons avec des professeurs de musique, de théâtre et de danse, et aussi avec des entrepreneurs", a indiqué M. Sousa. "C'est essentiel pour réussir à créer des grappes d'entreprises, à élargir notre gamme de produits et à doper la croissance."

CATALYSER LA CRÉATIVITÉ DES INSULAIRES GRÂCE À LA CRÉATION DE RÉSEAUX

Dans le cadre des efforts déployés pour encourager la dynamique créative des Cap-Verdiens, le gouvernement met en place toute une série de réseaux entre les différentes îles de l'archipel. "Nous établissons des réseaux de musées, de lieux et de festivals afin de proposer un vaste programme culturel de sorte qu'au quotidien, la culture soit un moteur de l'économie", a expliqué M. Sousa.

Par l'intermédiaire de ces réseaux, "nous travaillons avec de petites communautés et leur donnons les ressources nécessaires et la possibilité de tirer leurs propres revenus de la culture", a déclaré le ministre. Le réseau national des activités artisanales, par exemple, a pour ambition d'encourager la production de produits culturels, de générer de l'emploi et de procurer de nouvelles sources de revenus. "Les Cap-Verdiens font preuve d'une créativité débordante et sont capables de créer des objets remarquables de très grande valeur", a fait observer M. Sousa.

Le ministre a rappelé le récent succès remporté par la première édition de l'Atlantic Music Expo (AME). D'une durée de trois jours, cette manifestation a montré qu'"au Cap-Vert, la culture peut être à l'origine de la chaîne de valeur". Elle a rassemblé un large éventail de professionnels de l'industrie musicale en provenance de 40 pays et donné aux musiciens, chefs d'entreprise et distributeurs locaux une excellente occasion de rencontrer leurs homologues étrangers et de tirer parti de leur expérience. Elle a également dopé la demande en services d'appui et produits locaux, ce qui a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives dans de multiples secteurs.

RÉPONDRE AUX BESOINS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE TOUTES LES COMMUNAUTÉS

Si M. Sousa a reconnu que la propriété intellectuelle avait un rôle capital à jouer dans la protection des intérêts des créateurs et la transformation de la créativité en actifs aliénables, il a également souligné qu'il était essentiel de déterminer comment elle pouvait répondre aux besoins de toutes les communautés, de la plus petite à la plus grande. "Je suis favorable à la protection de la propriété intellectuelle", a-t-il déclaré. "C'est un outil fondamental pour gagner de l'argent et protéger vos créations mais en ce XXI^e siècle, il convient de chercher à mieux comprendre pourquoi le système porte ses fruits dans certaines régions du monde et pas dans d'autres, ce qui nous permettra d'établir comment le perfectionner."

En dépit des défis économiques et sociaux non négligeables qu'il lui reste à relever, le Cap-Vert peut compter sur son potentiel de création et la richesse de sa culture pour stimuler sa croissance. "Le cas du Cap-Vert témoigne de l'incidence considérable du secteur culturel sur l'économie et la société", a affirmé M. Sousa. "La culture fut l'un des fondements du commerce et des échanges dans le monde et elle demeure un socle majeur de développement, raison pour laquelle elle est au cœur des efforts déployés par le Cap-Vert pour parvenir à un développement durable." ♦

*Catherine Jewell,
Division des communications, OMPI*

AMENER LE LARGE BANDE EN HAÏTI et connecter les communautés

Depuis 2006, Inveno et ses partenaires ont apporté des solutions informatiques à près de 1000 communautés rurales mal desservies dans 23 pays du monde, créant ainsi de nouvelles sources possibles de revenu pour plus de 2,8 millions de personnes.

Lors du terrible séisme qui a dévasté Haïti en janvier 2010, plus de 200 000 personnes ont trouvé la mort et des centaines de milliers d'autres se sont retrouvées sans abri; les réseaux électrique et de télécommunication ont été coupés et de nombreux bâtiments administratifs ont été détruits. Face à la situation dramatique du pays, la communauté internationale a immédiatement réagi et proposé de participer aux efforts de reconstruction. Dans les quelques jours qui ont suivi la catastrophe, Inveneo, une entreprise à vocation sociale et à but non lucratif établie aux États-Unis d'Amérique, a installé un réseau sans fil d'une importance vitale dans la capitale du pays, Port-au-Prince, ce qui a permis à tous les grands organismes d'aide de communiquer entre eux et avec le reste du monde. Au cours de son évaluation du paysage des techniques de l'information en Haïti, Inveneo s'est rendu compte que l'accès au haut débit était presque exclusivement réservé à la capitale. Conformément à sa mission consistant à améliorer l'accès au large bande dans les communautés pauvres et mal desservies, l'entreprise a commencé à réfléchir à des solutions pour relier les communautés rurales d'Haïti. Cette réflexion a abouti à la mise en place en 2011 de l'Initiative pour le large bande rural en Haïti (également connue sous le nom de "Haiti Connect Cities Program"). Le Magazine de l'OMPI a récemment rencontré M. Bruce Baikie, directeur principal des Initiatives large bande, pour en savoir plus sur ce projet et sur le rôle que joue la propriété intellectuelle dans ce dernier.

L'INITIATIVE POUR LE LARGE BANDE RURAL EN HAÏTI

L'Initiative pour le large bande rural en Haïti est un programme fondé sur la collaboration entre des fournisseurs d'accès à l'Internet haïtiens, des entreprises nationales spécialisées dans les technologies de l'information et un large éventail d'organisations, comme des écoles ou des hôpitaux, qui pourront bénéficier de services Internet haut débit fiables et abordables. "Le principal objectif est de trouver une technique adaptée et, le plus souvent, des systèmes informatiques à faible consommation reposant sur une infrastructure de télécommunication à bas prix, de sorte que les communautés puissent avoir accès à l'Internet large bande", a expliqué M. Baikie.

Découragés par les coûts élevés de l'opération et les obstacles géographiques à surmonter pour couvrir les zones rurales, les opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès à l'Internet haïtiens avaient renoncé à s'aventurer dans ces communautés. Dans le cadre de son Initiative pour le large bande rural en Haïti, Inveneo a entrepris de réduire la fracture technologique à laquelle elles étaient confrontées. "Nous avons distingué sept régions pratiquement dépourvues de toute connexion à Internet. Il faut parfois compter jusqu'à huit heures pour rejoindre ces communautés. Compte tenu des frais de carburant et du temps nécessaire pour qu'un technicien parvienne à se rendre sur place pour connecter les clients, les opérateurs nationaux n'avaient pas les moyens de couvrir ces zones. Or, moins d'un mois après le lancement de notre projet pilote, nous avons conclu pour 100 000 dollars É.-U. de contrats de connexion, ce qui contribua à les faire revenir sur leur position", a-t-il indiqué.



Le modèle d'entreprise d'Inveneo lui a permis de supprimer les coûts liés à l'envoi de techniciens spécialisés depuis la capitale vers les zones rurales. "Notre approche consiste à proposer la technique que nous jugeons la plus adaptée à la situation et à former des partenaires locaux aux techniques que nous employons", a-t-il expliqué, précisant que l'entreprise avait procédé à l'installation du réseau sans fil – composé de 31 pylônes et de milliers d'appareils – en milieu rural et que ce dernier sert désormais aux opérateurs de télécommunication et aux fournisseurs d'accès à l'Internet nationaux. Des entrepreneurs locaux formés par Inveneo sont chargés de la fourniture de services en amont – commercialisation, installation et service après vente – à la clientèle locale. "Au début, le temps de rendre les projets opérationnels, nous travaillons côte à côte, mais au fil du temps, nous passons le relais à nos partenaires locaux. Ils deviennent alors maîtres des projets et se chargent de leur suivi. Tout se fait au niveau local", a déclaré M. Baikie. "Notre capacité à passer le relais à nos partenaires locaux est la marque de notre succès et la garantie d'un développement durable."

RENFORCER LES COMPÉTENCES AU NIVEAU LOCAL

Pour renforcer les capacités en techniques de l'information et établir un réseau de spécialistes au niveau local, Inveneo a offert une formation à de jeunes gens vivant en zone rurale qui avaient une expérience dans le domaine informatique et étaient intéressés par la création de leur propre entreprise. Les participants ont appris à utiliser, installer et entretenir les systèmes large bande et les ordinateurs en milieu rural ainsi qu'à gérer leur propre entreprise. "En l'espace d'une semaine, nous les formons à devenir leur propre patron. Ils sont également formés aux caractéristiques techniques des technologies que nous utilisons en fonction des situations de façon à pouvoir proposer aux clients les meilleures solutions possibles", a-t-il indiqué, précisant que les besoins d'un service de soins de santé cherchant à relier entre eux plusieurs autres services disséminés sur de multiples régions étaient très différents de ceux d'une école intéressée par la création d'un réseau Intranet.

À ce jour, 64 participants ont obtenu leur diplôme dans le cadre du programme de formation BATI (Bati Anfômatic Teknisyen yo ak Inveneo) proposé par Inveneo. Une fois diplômés, les



Photos: INVENEO

bénéficiaires de la formation BATI sont autorisés à revendre le matériel homologué par Inveneo. “En leur qualité de partenaire agréé par Inveneo, nous leur conférons le droit d'utiliser notre technologie”, a fait remarquer M. Baikie. Les partenaires locaux perçoivent un pourcentage des recettes générées par chaque vente, ce qui leur assure un revenu régulier et aide à maintenir les compétences et les connaissances en matière de techniques de l'information au sein même de la communauté. “Le plus souvent, si vous habitez en milieu rural et que vous êtes spécialisé dans un domaine précis, vous finissez par aller vous installer en ville. L'exode des cerveaux est valable aussi à l'intérieur d'un même pays! Fournir les outils nécessaires pour établir la connectivité en milieu rural permet aux bénéficiaires de la formation BATI de bâtir des entreprises prospères, d'augmenter leurs revenus et de créer des possibilités d'emploi au niveau local. Parallèlement, cette démarche ouvre la voie à d'innombrables opportunités de développement pour les communautés concernées”, a ajouté M. Baikie.

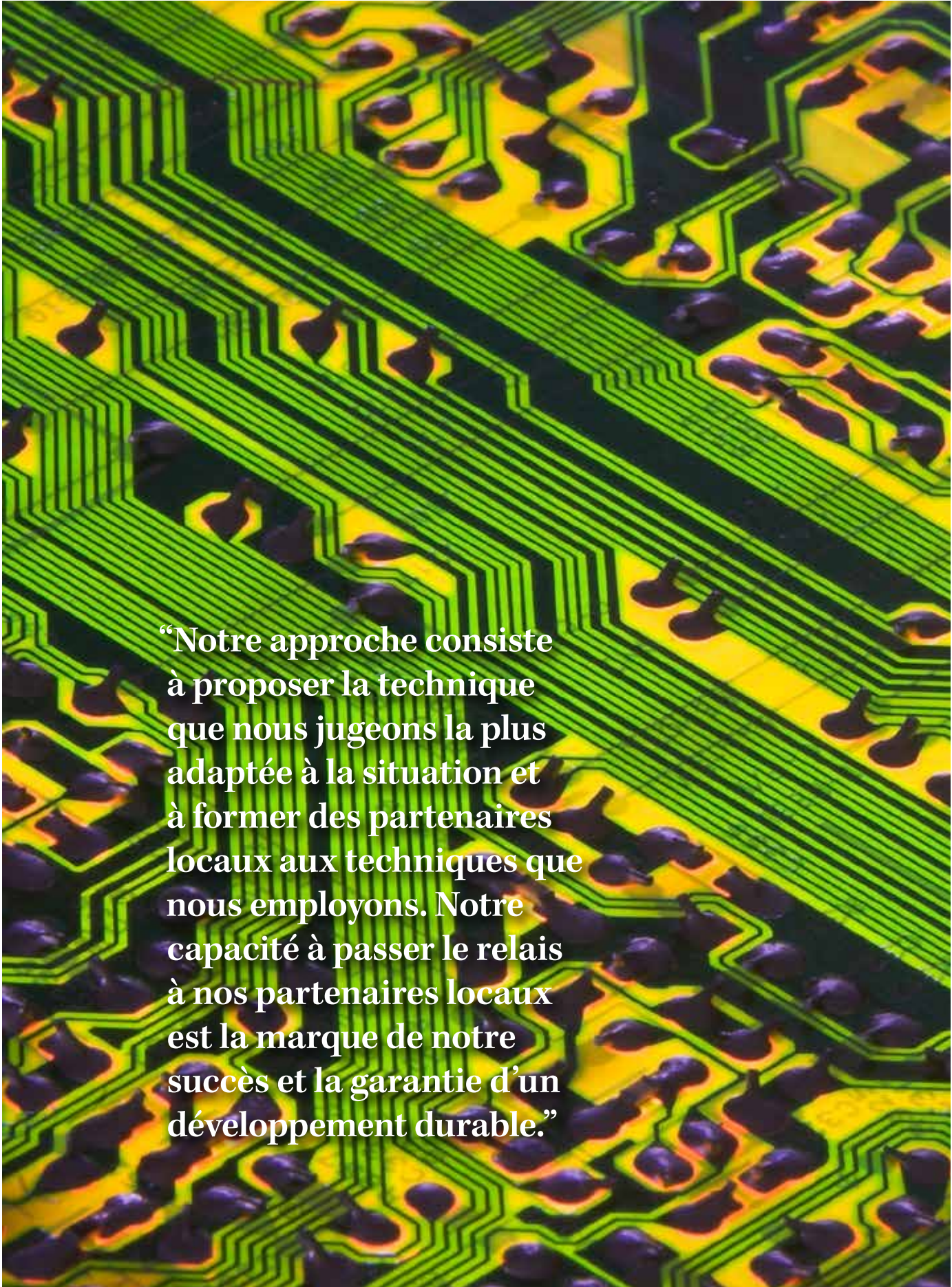
SENSIBILISER À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du programme BATI, les participants sont initiés au système de propriété intellectuelle, à son rôle et à la façon de l'exploiter au mieux. “Nous nous adressons à des entrepreneurs en milieu rural qui n'ont aucune idée de ce que représente la propriété intellectuelle. Il est essentiel de leur offrir une formation de base dans ce domaine afin qu'ils aient conscience qu'il est impératif de protéger leurs créations, qu'ils comprennent les modalités de notre accord de licence et qu'ils soient en mesure de négocier eux-mêmes un plus grand nombre de contrats de licence à leur avantage”, a indiqué M. Baikie. Sensibiliser ses partenaires locaux à la propriété intellectuelle est essentiel pour assurer la pérennité du modèle d'entreprise d'Inveneo. D'un côté, la société doit protéger la valeur ajoutée par ses ingénieurs lorsqu'ils adaptent le logiciel (libre) nécessaire pour gérer et assurer le bon fonctionnement des réseaux à faible coût sur lesquels s'appuient de multiples entreprises, fournisseurs d'accès à l'Internet et opérateurs dans des environnements complexes. “Le logiciel libre que nous utilisons doit être pleinement intégré au matériel et doté d'une interface conviviale, ce qui exige une recette secrète' qu'il convient de protéger”, a fait observer M. Baikie. D'un autre côté, Inveneo souhaite

mettre son logiciel à la disposition de ses partenaires locaux afin qu'ils enrichissent le système de leurs propres idées et qu'ils bénéficient d'un avantage concurrentiel. De fait, être associé à l'image de marque d'Inveneo procure aux partenaires agréés un avantage sur le marché. “La formation reçue par les entrepreneurs locaux leur confère une crédibilité, les clients ayant la garantie que les partenaires d'Inveneo auxquels ils s'adressent seront épaulés par des ingénieurs hautement qualifiés et utiliseront l'équipement qui convient au projet”, a expliqué M. Baikie. Inveneo met par ailleurs toute une palette de ressources à la disposition des participants à la formation BATI, qu'il s'agisse des salons commerciaux de la société, d'assistance technique, de services de tutorat ou de formations complémentaires. “Le tutorat est fondamental pour la survie à long terme de ces activités, ce qui nous a poussés à nous associer à MicroMentor, l'objectif étant de créer un réseau de soutien permettant aux entrepreneurs que nous formons de recevoir les conseils dont ils ont besoin de la part de personnes chevronnées dans le domaine des affaires”, a-t-il ajouté.

Pour accompagner les bénéficiaires de la formation BATI dans la création de leur propre entreprise et contribuer à l'extension du réseau, Inveneo a négocié des partenariats entre les diplômés BATI et des fournisseurs d'accès à l'Internet. Désormais,

Inveneo offre une formation à de jeunes gens vivant en zone rurale qui ont une expérience dans le domaine informatique afin de renforcer les compétences au niveau local. Les participants à la formation apprennent à utiliser, installer et entretenir les systèmes large bande et les ordinateurs en milieu rural ainsi qu'à gérer leur propre entreprise. Le programme de formation BATI d'Inveneo aide à faire mieux connaître la propriété intellectuelle dans les zones rurales d'Haïti.



“Notre approche consiste à proposer la technique que nous jugeons la plus adaptée à la situation et à former des partenaires locaux aux techniques que nous employons. Notre capacité à passer le relais à nos partenaires locaux est la marque de notre succès et la garantie d’un développement durable.”

plusieurs d'entre eux sont également formés par des sociétés de télécommunications et des fournisseurs d'accès à l'Internet nationaux aux différents packs, options et offres spéciales proposés aux écoles ou aux hôpitaux, par exemple. "Les fournisseurs d'accès à l'Internet adhèrent volontiers à ce concept car c'est pour eux une nouvelle source d'activité", a déclaré M. Baikie. Sur le premier groupe de diplômés, une trentaine a d'ores et déjà été engagée par différents fournisseurs en qualité de représentants à plein temps.

Grâce à ces efforts de mise en relation, les entreprises spécialisées dans les technologies de l'information et des communications (TIC) ayant bénéficié de la formation d'Inveno fournissent un accès à l'Internet à large bande à plus de 20% de la population haïtienne. Plus de 200 organisations de 20 grands centres de population en milieu rural, y compris des écoles, des hôpitaux, des dispensaires, des entreprises et des organismes d'État, ont désormais accès à l'Internet haut débit et à tous les avantages qui en découlent. En ce qui concerne l'incidence du dispositif, "il offre un éventail de possibilités extrêmement varié d'un type d'utilisateur à l'autre : les dispensaires ont désormais accès à des informations sur les soins de santé, les élèves ont à leur disposition des masses de renseignements et de connaissances, etc.", a indiqué M. Baikie.

Dans le cadre du projet Écoles connectées d'Haïti ("Connected Schools Program"), Inveno, en association avec Microsoft, World Vision et Hewlett Packard, travaille à la mise en place de 40 salles informatiques dans des écoles rurales des régions où le réseau à large bande a été installé. À ce jour, des laboratoires informatiques fonctionnant à l'énergie solaire ont été créés dans 40 écoles de quatre départements et 98 enseignants ont bénéficié d'une formation aux techniques de l'information et de la communication. "L'équipement, les procédures et les ressources humaines locales compétentes étant désormais en place, de plus en plus d'écoles en milieu rural devraient bientôt disposer d'une connectivité à large bande en Haïti", a fait observer M. Baikie. Grâce aux laboratoires informatiques, les formateurs locaux offrent une formation élémentaire aux communautés rurales et, ce faisant, transforment des vies et créent de nouvelles sources possibles de revenus.

La volonté de déployer des techniques adaptées dans des environnements difficiles est la clé de la réussite du modèle d'Inveno. "La partie de notre mission consacrée à l'équipement matériel est relativement simple; le plus compliqué, c'est de gérer et de faire fonctionner la partie immatérielle." Travailler au sein de communautés parmi les plus démunies et dépourvues de compétences techniques au monde présente des défis particuliers. "En l'absence de réseau électrique, nous devons nous assurer que nos installations pourront facilement fonctionner à l'énergie solaire", a expliqué M. Baikie. Les techniques employées doivent être à la fois bon marché et capables de fonctionner dans des environnements difficiles. "Elles doivent aussi pouvoir résister à la chaleur, à l'humidité et à la faune sauvage locale", a-t-il ajouté, précisant que la simplicité d'entretien et la convivialité de l'interface étaient également deux composantes fondamentales de toute technique adaptée à ce type d'environnement. En mettant son réel savoir-faire à la disposition



En juin 2012, l'équipe d'Inveno s'est rendue à l'École nationale Ti Laurier d'Ouanaminthe. L'un des étudiants interrogés a déclaré :

***“Jusqu’à ce que l’école
reçoive ces ordinateurs,
j’ignorais que le mot ordinateur
(ordinateur en créole d’Haïti)
existait. J’ai appris tellement
de choses depuis, en l’espace
de deux mois à peine, et je
progresses de jour en jour”.***

d'un réseau de partenaires de plus en plus étendu, Inveno contribue à assurer la viabilité à long terme d'investissements cruciaux en termes d'infrastructures. Sa mission consiste à créer de nouvelles sources possibles de revenus pour des millions de personnes, à soutenir les efforts d'aide à Haïti et à donner au pays les moyens de se reconstruire.

Les activités d'Inveno ont néanmoins une incidence qui dépasse largement les frontières d'Haïti. Sa détermination à fournir un accès durable à l'informatique et à la large bande aux communautés mal desservies grâce à des technologies adaptées (agrémentées d'une "recette secrète") ouvre de nouveaux horizons en ce qui concerne le développement d'un nombre croissant de communautés dans le monde. Depuis 2006, la société et ses 120 partenaires TIC agréés ont apporté des solutions à près de 1000 communautés rurales mal desservies dans 23 pays du monde allant d'Haïti à l'Asie du Sud en passant par l'Afrique sub-saharienne, améliorant ainsi les perspectives d'éducation, de santé et d'emploi de plus de 2,8 millions de personnes. ♦



UNE VAGUE
SENSATIONNELLE
de distributeurs
automatiques d'eau

*Catherine Jewell,
Division des communications, OMPI*



S'agissant de l'accès à l'eau potable, les chiffres sont éloquentes. Toutes les 21 secondes, un enfant meurt d'une maladie d'origine hydrique. Quelque 783 millions de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à l'eau potable et sont exposées aux maladies liées à l'eau, notamment la diarrhée, première cause de maladie et de décès. Un meilleur accès aux services d'assainissement et à l'eau potable pourrait réduire les maladies diarrhéiques de près de 90%, ce qui sauverait des vies et allégerait le fardeau qu'elles font peser sur les budgets de santé des pays en développement. Amener l'eau potable par le biais d'un réseau de canalisations est une opération coûteuse, notamment dans des zones rurales reculées, et cette option est rarement adaptée aux pays en développement. En Inde, Sarvajal, une entreprise à vocation sociale, offre une solution novatrice. Plutôt que d'approvisionner les communautés en transportant de l'eau depuis l'extérieur, Sarvajal propose un service intégré qui assure l'épuration et la surveillance de la qualité des eaux de sources locales en vue de leur consommation par les populations locales, ce qui crée des emplois au niveau local et, partant, des revenus. Le Magazine de l'OMPI s'est récemment entretenu avec le directeur d'exploitation de Sarvajal, M. Anuj Sharma, afin d'en savoir plus sur les moyens mis en œuvre par la société pour élargir l'accès à l'eau potable et sur le rôle que joue la propriété intellectuelle dans la réalisation de cet objectif.

DE L'EAU POUR TOUS

Sarvajal, une dénomination qui signifie "de l'eau pour tous" en sanscrit, a été créée sous forme d'entreprise sociale en 2008 par la fondation Piramal afin de trouver des solutions pour approvisionner de manière fiable en eau potable les communautés les plus démunies vivant dans des villages reculés ou des bidonvilles. En Inde, près de 97 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable et risquent de contracter des maladies d'origine hydrique, lesquelles représentent plus de 50% des maladies nécessitant un traitement médical. "Pour réussir à réduire la charge de morbidité, il était évident que nous devions résoudre le problème de l'eau. Fournir de l'eau potable salubre est l'un des projets sanitaires les plus efficaces qui soient", a déclaré M. Sharma.

Trouver une solution pratique ne fut pas chose aisée. La société Sarvajal était en effet confrontée à plusieurs difficultés, notamment le mauvais état des routes et les fréquentes coupures d'électricité. En dépit de nombreuses techniques d'assainissement des eaux déjà disponibles sur le marché, la société estima d'emblée qu'il était essentiel de concevoir un modèle d'entreprise financièrement viable et pérenne qui pourrait être progressivement appliqué à plus grande échelle. "Ce qui nous faisait défaut, c'était un modèle d'entreprise viable qui inciterait les gens à approvisionner en eau un nombre croissant de foyers", a expliqué M. Sharma.

UNE SOLUTION REPOSANT SUR LA TECHNOLOGIE

Pour combler cette lacune, Sarvajal conçut un modèle de franchise reposant sur la technologie. Ce modèle permet non seulement d'encourager l'approvisionnement en eau potable d'un nombre croissant de ménages mais également de créer

de l'emploi et de nouvelles sources de revenu pour les membres des communautés auxquelles il s'adresse.

À la grande surprise de Sarvajal, les foyers des communautés visées ne tardèrent pas à faire le lien entre eau salubre et santé. Certes, ils n'étaient pas habitués à payer pour obtenir de l'eau salubre, mais il leur apparut clair comme de l'eau de roche qu'il était avantageux de s'approvisionner au prix de 0,005 dollar É.-U. le litre (soit un prix moins élevé que sur n'importe quel autre point de vente), d'autant plus que chaque ménage consacrait jusqu'à 40% de ses revenus annuels au remboursement de soins médicaux liés à des affections provoquées par l'eau.

DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS DE REVENUS

La société Sarvajal opta pour un modèle de franchisage car elle y voyait le moyen de véritablement pénétrer les marchés locaux. Elle établit un réseau de fournisseurs en signant des accords de franchisage avec des entrepreneurs locaux qui étaient bien mieux placés qu'elle (considérée comme venant de l'extérieur) pour créer et gérer des activités de ce type. Tous effectuent un prépaiement en échange de la technique permettant de filtrer l'eau au niveau local puis vendent l'eau à la clientèle. Ce modèle de franchisage s'est également révélé un instrument utile pour recouvrer et gérer les multiples paiements au comptant découlant de la vente d'eau potable.

"Nous avons mis en place un système de réseau en étoile", a expliqué M. Sharma, "nous nous associons à des chefs d'entreprise locaux, mettons à leur disposition notre technique d'épuration et leur apportons une aide en matière d'entretien ou de services en aval. Nous participons aussi aux efforts de sensibilisation de façon à ce qu'ils aient suffisamment de clients pour assurer la viabilité de leur entreprise", a-t-il précisé.

La solution a rapidement suscité un vif intérêt. La société a actuellement à son actif 154 franchisés et approvisionne en eau potable plus de 100 000 personnes par jour.

Déterminée à remplir sa mission et à rendre l'eau potable facilement accessible même dans les hameaux les plus reculés, la société a conçu le Water ATM™, un distributeur automatique d'eau à faible coût, autonome et fonctionnant à l'énergie solaire, qui permet de stocker de l'eau salubre et qui peut être rechargé par le franchisé le plus proche. "L'image du guichet automatique s'est révélée très accrocheuse", a fait observer M. Sharma. Les clients achètent une carte à puce prépayée qui peut être facilement rechargée à l'aide d'un téléphone portable et il leur suffit de la faire glisser sur un capteur installé sur la machine pour obtenir des informations sur la qualité de l'eau et sur leur solde disponible. Ils sélectionnent ensuite la quantité d'eau souhaitée et remplissent leurs récipients. Les distributeurs automatiques d'eau sont accessibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et permettent au consommateur d'obtenir le volume d'eau souhaité, réduisant ainsi de manière considérable le temps passé à aller chercher de l'eau pour le consacrer par exemple à d'autres activités rémunératrices. Le Water ATM™ se révèle également une opportunité de commerce intéressante pour les franchisés qui participent au projet.



Le Water ATM™ est un distributeur automatique d'eau à faible coût, autonome et fonctionnant à l'énergie solaire, qui permet de stocker de l'eau salubre et qui peut être rechargé par le franchisé le plus proche. La solution d'approvisionnement en eau à faible coût proposée par Sarvajal a rapidement suscité un vif intérêt. La société a actuellement à son actif 154 franchisés et approvisionne en eau potable plus de 100 000 personnes par jour.

Ce sont généralement les femmes qui sont chargées de la corvée d'eau. Les mères et leurs filles passent en moyenne deux heures par jour – soit jusqu'à 700 heures par an – à aller chercher de l'eau au puits ou aux points d'approvisionnement. Grâce à son modèle de franchisage axé sur la technologie, Sarvajal propose un approvisionnement en eau salubre au sein même des communautés, ce qui permet aux femmes de consacrer plus de temps aux enfants, à des activités rémunératrices et à l'éducation.



SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'EAU

En cas de dysfonctionnement de l'un quelconque des distributeurs automatiques, Savarjal en est immédiatement informée grâce à son progiciel personnalisé de gestion intégré, le SEMS™, qui gère toutes les étapes du parcours de l'eau depuis la source jusqu'au consommateur final. Le système repose sur Soochak™, un dispositif hébergé en ligne conçu par Sarvajal qui surveille l'état d'avancement des opérations à l'intérieur de ses unités d'épuration par osmose inverse et par ultraviolets ainsi que l'ensemble des distributeurs automatiques s'agissant des activités d'entretien et de la chaîne d'approvisionnement. "Pour surmonter tous les problèmes auxquels nous étions confrontés, nous avons mis au point un système intégré d'épuration par télédétection qui contrôle les prix, garantit la qualité de l'eau et bloque l'alimentation en eau en cas de qualité insuffisante", a expliqué M. Sharma.

Grâce au système de filtration de l'eau en plusieurs paliers utilisé par Sarvajal, 99,9% des germes sont éliminés et les minéraux qui peuvent être nocifs en trop grandes quantités, comme le fluorure, sont maintenus en dessous des niveaux recommandés. "Notre système permet de réduire le risque d'insalubrité de l'eau et d'économiser des coûts de maintenance", a fait observer M. Sharma.

Le système permet également aux membres d'une communauté de mettre en commun et de réutiliser des ressources hydriques. "Le système favorise une utilisation rationnelle de l'eau au niveau communautaire et respecte les nappes phréatiques. Il évite également d'avoir à puiser de l'eau en un endroit pour la vendre en un autre endroit, à un prix majoré par les frais de carburant", a expliqué M. Sharma, précisant qu'en raison de l'instabilité de l'alimentation électrique, les systèmes d'épuration d'eau domestiques traditionnels ne fonctionnent en général qu'à hauteur d'un tiers de leur capacité.

Préserver la qualité de l'eau est d'une importance cruciale pour Sarvajal et c'est l'une des raisons pour lesquelles la société est fermement résolue à protéger sa propriété intellectuelle. "Il est essentiel pour nous d'éviter que notre système ne soit copié et qu'un service nuisible, de moindre qualité, soit proposé au client", a indiqué M. Sharma.

LE RÔLE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Convaincu que la "propriété intellectuelle peut aider à proposer des services à faible coût", la société a récemment obtenu une protection par brevet de son système en Inde et aux États-Unis d'Amérique. Fidèle à sa philosophie d'entreprise, Sarvajal s'attache à réduire les coûts tout en optimisant l'impact de son système. "Établis en tant qu'entreprise privée, nous n'avons pas eu d'autre choix que de faire preuve de discipline vis à vis de notre chiffre d'affaires. Toute nouvelle expérience doit avoir été mûrement réfléchie pour assurer une rentabilité optimale", a-t-il déclaré. "L'opération nous a également poussés à proposer de meilleures offres et à concevoir la technologie comme un investissement. C'est grâce à la technologie que nous avons pu mettre au point ce système et réduire les frais

de maintenance", a-t-il fait remarquer, expliquant que grâce à une réflexion éclairée, l'entreprise avait réussi à réduire de deux tiers les coûts de production de ses machines.

"La propriété intellectuelle peut aider à proposer des services à faible coût", a affirmé M. Sharma, précisant que si Sarvajal était disposée à partager sa technologie pour réaliser ses objectifs sur le plan social, elle ferait valoir ses droits face à quiconque chercherait à exploiter des communautés mal desservies. "Il est évident qu'un jour prochain, quelqu'un trouvera une solution pour offrir une eau de qualité identique à un prix inférieur. Nous n'y voyons aucune objection car le dispositif permettra de toucher un public plus large. Notre objectif n'est pas de dégager un maximum de profits, juste d'assurer notre viabilité financière, mais si jamais quelqu'un venait à contrefaire notre modèle et à l'exploiter en pratiquant des tarifs bien plus élevés, alors nous réagirions très fermement."

Pour Sarvajal, la propriété intellectuelle est un moyen d'assurer la pérennité de l'entreprise : "la propriété intellectuelle peut être la clé de la survie d'une entreprise. Elle est fondamentale en ce sens qu'elle lui confère de la crédibilité", a affirmé M. Sharma. C'est un élément essentiel pour attirer le client et combler ses besoins en lui offrant en tout temps un service de qualité, pour recruter des franchisés au niveau local et pour convaincre les banques de leur accorder des prêts en vue de créer leur entreprise ou de la faire prospérer. C'est aussi un facteur déterminant pour obtenir l'appui des autorités municipales, une condition préalable pour pouvoir desservir ces communautés. "Les gouvernements et les grands organismes philanthropiques veulent avoir l'assurance que leur argent sera investi à bon escient et que la population visée sera effectivement approvisionnée en eau potable salubre", a expliqué M. Sharma. "Nous sommes en mesure de le leur confirmer grâce aux données en temps réel transmises par notre système. Une fois la bonne technologie mise au point, il s'agit juste d'assurer la production voulue et d'obtenir une certaine adhésion de la part des pouvoirs publics."

L'expérience de Sarvajal montre comment mettre à profit la propriété intellectuelle pour progresser dans la résolution d'une partie des plus graves problèmes de développement auxquels sont confrontés certains pays. Fondé sur l'exploitation d'une technologie, son modèle d'entreprise se traduit déjà par des retombées sanitaires tangibles, des bénéfices environnementaux et des opportunités économiques au sein de communautés situées au pied de la pyramide sociale.

D'ici un an, Sarvajal prévoit d'approvisionner en eau salubre au moins un million de ménages supplémentaires en Inde et est actuellement en pourparlers avec les autorités municipales pour installer ses distributeurs automatiques dans les zones urbaines les plus pauvres de New Delhi. Ses services intégrés et décentralisés d'épuration d'eau devraient avoir une énorme incidence sur la santé et la qualité de vie de millions de foyers habitant dans des régions mal desservies. ♦

SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION en Arabie saoudite

Sami Alsodais, directeur général de l'Office saoudien des brevets, Cité du Roi Abdulaziz pour la science et la technologie (KACST), Arabie saoudite

Chacun s'accorde à reconnaître que la propriété intellectuelle est un puissant moteur de créativité et d'innovation dans le monde. En encourageant la concurrence loyale, la mise au point de produits et procédés innovants et la création littéraire, elle exerce un effet positif sur l'économie mondiale.

En Arabie saoudite, la législation relative à la propriété intellectuelle fait l'objet de révisions et de mises à jour régulières de façon à s'assurer de l'existence d'un cadre juridique efficace tant pour encourager l'innovation et la créativité que pour faire appliquer les droits de propriété intellectuelle. Cette démarche a permis de créer un terrain propice à la créativité et à l'innovation et d'attirer des niveaux plus élevés d'investissement dans ces domaines.

L'innovation et le progrès technique font partie intégrante de la vision à long terme de l'Arabie saoudite telle qu'énoncée dans son Plan national pour la science, la technologie et l'innovation (NSTIP) (voir encadré).

VERS UNE ÉCONOMIE FONDÉE SUR LE SAVOIR

L'objectif du NSTIP est de bâtir une économie fondée sur le savoir grâce au développement des capacités en ressources humaines du pays, à un soutien en faveur des activités de recherche et d'innovation dans les universités et les instituts de recherche, au financement de techniques novatrices, au transfert de technologies, à un appui au progrès technique au niveau local et à un renforcement des cadres législatif et institutionnel pour stimuler la créativité et l'innovation.

La mise en œuvre du NSTIP incombe à la Cité du Roi Abdulaziz pour la science et la technologie (KACST) et à différentes institutions en charge de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) dont 17 ministères, 10 universités et 13 agences et commissions nationales. Le secteur privé joue lui aussi un rôle important et participe à plusieurs projets. La compagnie pétrolière saoudienne ARAMCO coopère par exemple avec la KACST pour faire progresser la recherche dans les technologies liées au gaz et au pétrole, notamment en ce qui concerne la production de carburants propres. De même, SABIC, l'un des plus grands fabricants de produits pétrochimiques au monde, participe à un projet de transfert et d'ancrage local de technologies relatives à ce type de produits dans plusieurs communautés du pays.

Cibler des domaines stratégiques

Plusieurs programmes ont été mis en place au titre du NSTIP; tous sont axés sur des domaines stratégiques dont les technologies de l'eau, la biotechnologie, les matériaux de pointe, la nanotechnologie, les techniques de l'information, l'électronique, les communications, le pétrole et le gaz, les technologies relatives aux produits



À l'image de l'initiative du Roi Abdullah pour le dessalement de l'eau grâce à l'énergie solaire, mise en œuvre en collaboration avec IBM, toute une série de projets sont lancés en Arabie saoudite pour assurer la sécurité des ressources en eau du royaume au moyen de solutions techniques de pointe respectueuses de l'environnement.

LE NSTIP

Le NSTIP est une stratégie globale qui a pour objet de stimuler l'innovation.

Elle comprend toute une palette d'activités, dont :

Le programme de renforcement des capacités en faveur de la recherche scientifique et du développement technologique qui vise à établir des instituts de recherche aux travaux axés sur des domaines hautement prioritaires du développement comme le pétrole et le gaz, l'environnement, l'agriculture, la médecine et la santé.

Le programme de transfert et d'ancrage de technologies au niveau local chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies pour soutenir l'innovation et le développement technologique et de déceler des pôles pour le développement de technologies industrielles de pointe. De nombreuses initiatives sont déployées dans le cadre de ce programme aux fins de créer :

- un centre de développement de PME;
- cinq pépinières technologiques; et
- une ville consacrée au développement et à l'ancrage technique au niveau local pour fournir l'infrastructure nécessaire au secteur technique.

Le programme des ressources humaines en STI, chargé de :

- créer des centres d'innovation scientifique et de soutenir la créativité;
- octroyer des bourses d'enseignement supérieur en faveur du développement de technologies stratégiques;
- concevoir un programme axé sur les méthodes de recherche, la créativité et l'innovation dans l'enseignement public; et de
- rendre hommage aux inventeurs saoudiens et à d'éminents chercheurs dans le domaine scientifique.

Le programme sur la société du savoir qui traite d'un large éventail de projets, dont :

- la publication de revues scientifiques relatives aux technologies stratégiques;
- la création de bases de données nationales sur les indicateurs de STI;
- la mise en place d'une base de données sur les services informatiques, commerciaux et industriels; et
- la promotion d'activités de sensibilisation à la culture dans les écoles et les universités.

Le programme sur la législation en matière de STI, chargé de fournir une aide en ce qui concerne :

- la rédaction de projets de lois pour les organismes compétents; et
- la rédaction de projets de réglementation sur la propriété intellectuelle dans le cadre des programmes de recherche nationaux.

Le programme sur la structure organisationnelle en matière de STI : il est chargé des questions de gestion et d'investissement dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et s'attache à créer des sections techniques et scientifiques dans les universités et les établissements participant à la mise en œuvre du NSTIP.

Le programme sur la diversification des sources de financement en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation, chargé de :

- créer un fonds en faveur du développement technologique;
- concevoir des politiques d'autofinancement pour les instituts de recherche-développement; et de
- créer des produits financiers afin de financer les activités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

TAQNIA, l'entreprise publique de développement et d'investissement technologiques spécifiquement créée pour exploiter les résultats des activités de recherche menées en Arabie saoudite (tant sur le plan commercial qu'industriel), témoigne également de la détermination du pays à favoriser l'innovation et l'évolution technique.

pétrochimiques, la médecine et la santé, l'espace, l'énergie, l'environnement, l'agriculture ou la construction. Les mathématiques et la physique font également l'objet d'une attention particulière afin de permettre le développement des autres technologies visées à partir d'une assise solide.

Des instituts de recherche spécialisés au sein des universités du pays et d'autres organismes gouvernementaux compétents offrent un système intégré efficace pour le transfert de technologies et l'ancrage technique au niveau local et jouent un rôle important en ce qui concerne l'appui aux activités des pépinières technologiques, des parcs scientifiques et des centres de développement technologiques.

Pour stimuler les capacités d'innovation du pays, le gouvernement s'attache à recruter des universitaires spécialisés en sciences et en techniques dans tous les domaines technologiques stratégiques. Plusieurs accords de coopération scientifique et technique ont également été conclus avec des institutions internationales de renom afin d'accumuler expérience et savoir-faire.

ENCOURAGER LA SENSIBILISATION À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

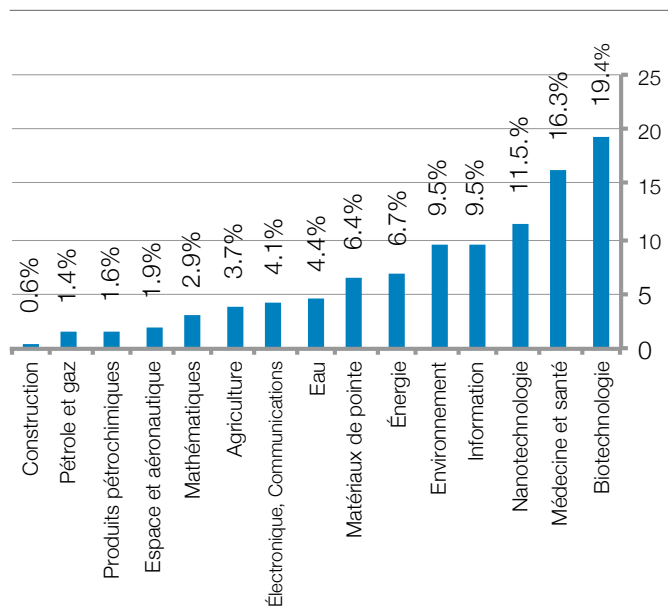
Pour faire mieux connaître le système de propriété intellectuelle et favoriser son utilisation par les Saoudiens, le gouvernement a lancé toute une série d'initiatives dont les suivantes :

- un forum annuel destiné à promouvoir les échanges et à faire mieux comprendre la propriété intellectuelle et ses enjeux dans les milieux universitaire et des affaires;
- un site Web hébergé par l'Office saoudien des brevets à la KACST (<http://fikratech.kacst.edu.sa/>) où trouver des informations et des services utiles pour les inventeurs, les innovateurs et d'autres acteurs intéressés par les droits de propriété intellectuelle;
- un film d'animation sur les inventions et l'importance que revêt leur protection;
- une série d'ateliers de sensibilisation à la propriété intellectuelle à l'intention des universités, des instituts de recherche et du secteur industriel, avec le soutien de l'OMPI.

SOUTENIR LES INVENTEURS SAUDIENS

Plusieurs projets ont également été entrepris pour soutenir et encourager les inventeurs saoudiens, notamment le King's Award, un prix qui récompense d'éminents inventeurs et d'autres individus talentueux. Ce prix vise à encourager l'esprit de créativité et d'innovation au sein de la communauté et, ce faisant, à contribuer au progrès de la science et de la technique en Arabie saoudite au fur et à mesure de sa transformation en une société fondée sur le savoir. En 2012, les inventions récompensées relevaient de plusieurs domaines dont la biotechnologie, la médecine et la santé, les matériaux de pointe et les technologies liées aux produits pétrochimiques.

Figure 1
Pourcentage des projets financés dans différents domaines technologiques



Source : (Rapport annuel du NSTIP : 2012, <http://nstip.kacst.edu.sa>)

La Fondation du Roi Abdulaziz et de ses compagnons pour l'encouragement du talent et de la créativité (MAWHIBA) soutient également les innovateurs de talent en présentant leur travail lors de salons internationaux comme l'iEna de Nuremberg (Allemagne), le Salon international des inventions de Genève (Suisse) ou le Salon international des inventions du Moyen-Orient (Koweït). De même, en Arabie saoudite, le salon IBTIKAR organisé par la MAWHIBA donne aux inventeurs l'occasion de faire découvrir leurs travaux et de trouver des ressources financières nécessaires à leur développement.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Pour stimuler un plus grand intérêt envers l'innovation et favoriser la recherche scientifique en Arabie saoudite, la revue scientifique internationale *Nature* paraît désormais en langue arabe, tout comme la revue française *Science & Vie Junior*.

Depuis sa création en 1982, l'Office saoudien des brevets a reçu plus de 18 670 demandes de brevet. En 2012, il a délivré 213 brevets et 605 certificats de dessins ou modèles industriels. Il a également reçu 1041 demandes de brevet, dont 404 demandes nationales, liées à des travaux de recherche en cours.

En mai 2013, l'Arabie saoudite a adhéré au Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Cette avancée significative devrait donner un nouvel élan à l'innovation dans notre pays et lui permettre de prendre définitivement sa place sur l'échiquier mondial des brevets. Bien qu'il reste encore beaucoup à accomplir, la détermination de l'Arabie saoudite à stimuler l'innovation et le progrès technique sert de catalyseur aux efforts déployés pour transformer le pays, dans les prochaines années, en une véritable économie fondée sur le savoir. ♦





Photos:KACST



Dans le cadre du NSTIP, le secteur privé soutient la recherche de pointe dans plusieurs domaines clés. La compagnie pétrolière saoudienne ARAMCO coopère par exemple avec la KACST pour faire progresser la recherche dans les technologies liées au gaz et au pétrole, notamment en ce qui concerne la production de carburants propres. De même, SABIC, l'un des plus grands fabricants de produits pétrochimiques au monde, participe à un projet de transfert et d'ancrage local de technologies relatives à ce type de produits dans plusieurs communautés du royaume.

L'innovation et le progrès technique sont au cœur de la vision à long terme de l'Arabie saoudite. Le Plan national pour la science, la technologie et l'innovation (NSTIP) a pour objectif de transformer le pays en une économie fondée sur le savoir.



Chercheur travaillant sur un projet de carburant propre. Dans les universités du pays et d'autres organismes gouvernementaux compétents, des instituts de recherche spécialisés offrent un système intégré efficace pour le transfert de technologies et l'ancrage technique au niveau local.

Partager le savoir-faire pour améliorer la qualité DES BREVETS

*Fatima Beattie,
vice-directrice générale,
Office australien des brevets*



Photo: IP Australia

Les examinateurs de brevets sont en première ligne du système des brevets. Ils sont chargés d'évaluer si les dernières innovations technologiques, telles que décrites dans les demandes de brevet, ont un caractère suffisamment nouveau et inventif pour pouvoir obtenir une protection par brevet, un travail qui exige à la fois de solides compétences techniques et une connaissance approfondie du droit des brevets.

Former des examinateurs de brevets pour qu'ils s'acquittent efficacement de leur mission demande du temps et des efforts. En avril 2013, l'Office australien des brevets (IP Australia), l'organisme gouvernemental responsable de l'administration des brevets en Australie, et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont lancé avec l'appui de l'OMPI le Regional Patent Examination Training program (RPET), un programme pilote de formation à l'examen régional des brevets. L'objectif est de renforcer les compétences et les connaissances des examinateurs de brevet en Asie du Sud-Est et en Afrique pour leur permettre d'évaluer les demandes à l'aune des normes internationales.

Le programme RPET est un programme complet, moderne et intensif de formation en ligne proposé à distance à des participants de différents pays et fuseaux horaires et reposant sur des techniques d'apprentissage en ligne. Huit examinateurs de Malaisie, d'Indonésie, des Philippines, du Kenya et de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) participent actuellement au programme inaugural en cours.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour principal objectif de renforcer les capacités en matière d'examen des brevets des participants des offices concernés en :

- leur permettant de mener leur mission de recherche et d'examen conformément aux normes internationales (normes du PCT – voir figure 1);

En avril 2013, IP Australia et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont lancé avec l'appui de l'OMPI le Regional Patent Examination Training program (RPET) dans le but de renforcer les compétences et les connaissances des examinateurs de brevet en Asie du Sud-Est et en Afrique.

Programme d'enseignement et normes d'exercice au titre du RPET

Le programme RPET comprend une phase d'introduction suivie de quatre phases de formation :

Programme d'enseignement	Durée	Normes d'exercice à atteindre
Introduction – Présentation du programme RPET, du cadre et des critères d'évaluation et des techniques d'apprentissage	2 semaines	Découverte du programme, des rôles et des responsabilités.
Phase A – Maîtrise des concepts fondamentaux de structure, de nouveauté et d'activité inventive.	14 semaines	Compétences de base et maîtrise des concepts de structure des revendications, de défaut d'unité, de nouveauté et d'activité inventive.
Phase B – Divisée en trois étapes : I. Examen des domaines de spécialisation technique des participants. II. Compétences spécialisées : examen plus complexe, modifications et utilisation des Foreign Examination Reports (rapports d'examen à l'étranger). III. Activités de recherche : cette étape prévoit une semaine de formation intensive à l'Office australien des brevets de Canberra.	14 semaines	Faculté accrue à appliquer les concepts de structure, de nouveauté et d'activité inventive dans des domaines technologiques précis et base de connaissances en recherche, prise en compte des réactions des conseils en brevets, modifications et arguments, et établissement de rapports.
Phase C – Consolidation des pratiques en matière d'examen relatif à des domaines technologiques spécialisés et conformément aux règles du PCT.	6 semaines	Pratique éprouvée en matière d'examen à l'aide d'exemples complexes dans le domaine technologique de spécialisation, avec le soutien et l'encadrement d'un tuteur local.
Mise en pratique – Formation en cours d'emploi/sur le lieu de travail et activités communautaires.	Jusqu'à l'acquisition du niveau de compétence requis (dans les 24 mois suivant le démarrage du programme)	Capacité à réaliser un examen indépendant et cohérent de cas concrets dans le domaine technologique de spécialisation avec un encadrement minimum et autonomisation en termes de contrôle et de correction.

Qui assure le financement du programme RPET?

Le RPET est une activité du programme de coopération économique (ECWP) de l'Accord portant création de la zone de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande (AANZFTA), lequel bénéficie du financement de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) et du Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce.

- intégrant l'apprentissage dans le milieu de travail; et en
- donnant les moyens d'aligner les pratiques nationales sur les normes internationales.

“Le programme RPET est une remarquable initiative de renforcement des capacités. Partager le savoir-faire est un moyen pratique pour les États d'améliorer la qualité de leur système national de droits de propriété intellectuelle. En outre, cette entreprise peut contribuer à offrir un environnement plus sûr pour les investissements en faveur de l'innovation et d'une croissance économique durable”, a déclaré le Directeur général de l'OMPI, M. Francis Gurry, au cours d'une récente visite en Australie.

“Cette initiative s'appuie sur la collaboration existante entre l'OMPI et les offices nationaux pour aider les pays les moins avancés et les pays en développement à promouvoir et à protéger leur créativité grâce au système de propriété intellectuelle”, a-t-il ajouté. L'OMPI apporte un soutien à la participation de l'Afrique à l'édition 2013 du programme RPET.

UN PROGRAMME FONDÉ SUR LES COMPÉTENCES

Le RPET est un programme fondé sur les compétences qui se concentre sur les procédures de recherche et d'examen au titre du Traité de coopération en matière de brevets de l'OMPI (PCT). Il s'inspire de la méthode de formation des examinateurs introduite par IP Australia il y a plusieurs années pour améliorer les résultats de ses programmes de formation et la qualité et la cohérence de ses activités.

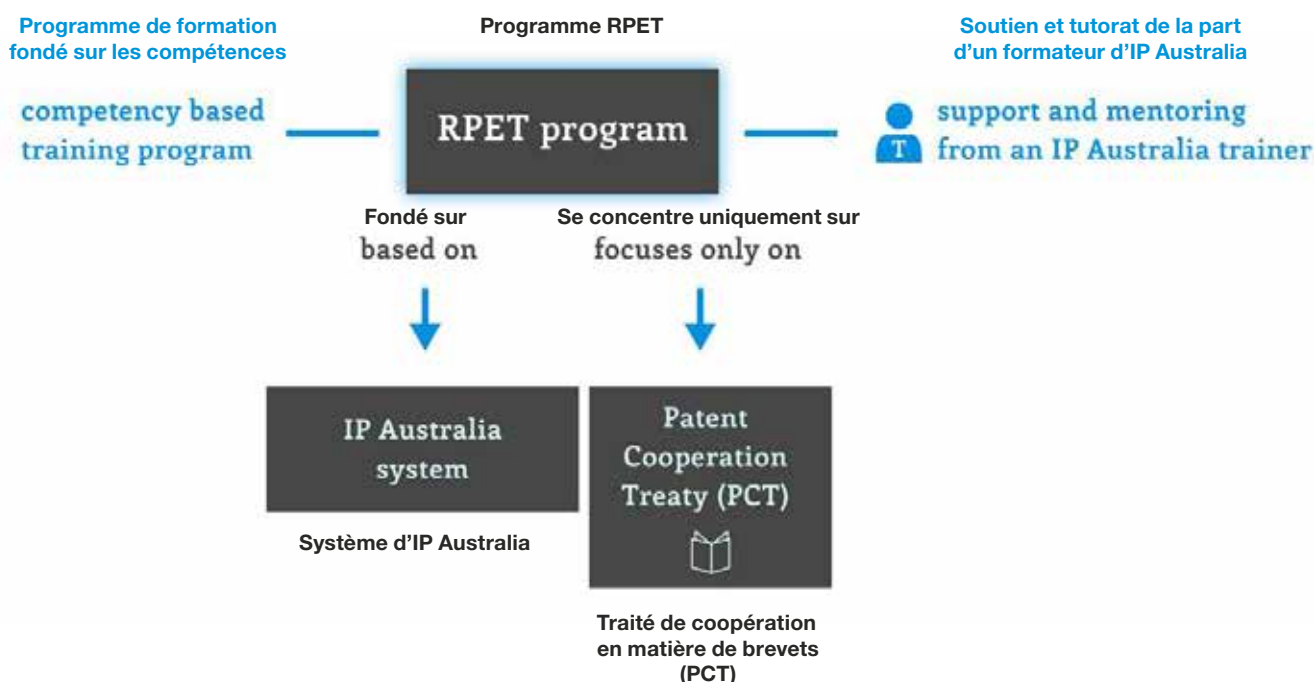
“IP Australia est idéalement placé pour élaborer et proposer un programme de type RPET”, a déclaré M. Philip Noonan, directeur général de l'Office australien des brevets. “Nous assurons l'administration et l'examen de brevets depuis plus de 110 ans et agissons en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international au titre du PCT depuis plus de 30 ans. Cette expérience, conjuguée à notre système de formation reconnu et à notre système de qualité agréé au niveau international, nous donne la possibilité d'aider d'autres offices nationaux des brevets à améliorer leurs normes d'examen et de rendre le système du PCT plus efficace.”

UN MODÈLE AXÉ SUR L'APPRENANT

Dans le cadre de ce programme spécifiquement axé sur l'apprenant, les stagiaires progressent à leur propre rythme, sur une durée de deux ans au maximum, avant d'atteindre le niveau de compétence requis. Les participants ayant déjà des connaissances pertinentes en matière d'examen de demandes de brevet peuvent atteindre le niveau requis en un délai plus court en faisant preuve des compétences nécessaires pour procéder à l'examen de manière indépendante, cohérente et conforme aux normes internationales.

UN SYSTÈME DE TUTORAT PERSONNALISÉ

Chaque participant bénéficie du soutien d'un examinateur chevronné d'IP Australia chargé d'offrir un service de tutorat



personnalisé, une formation en cours d'emploi et une évaluation continue du travail du stagiaire. Les offices participants ont également désigné un tuteur chargé d'épauler chaque stagiaire au niveau local et de travailler en étroite collaboration avec les formateurs australiens pour suivre leurs progrès.

L'APPRENTISSAGE EN LIGNE

Un environnement d'apprentissage virtuel permet d'accéder à des outils pédagogiques en ligne, dont un manuel multimédia à l'intention des stagiaires, et sert de plate-forme à partir de laquelle dispenser la formation à distance. Cet environnement facilite par ailleurs la communication entre toutes les personnes impliquées dans le déroulement du programme : les formateurs, les tuteurs locaux et leurs formateurs australiens.

Le programme RPET a pour caractéristique de favoriser l'utilisation d'un réseau d'échange. Les stagiaires ont ainsi la possibilité de discuter de leur apprentissage et de la façon de l'intégrer à leurs pratiques pour rendre le système d'examen de leur office national conforme aux normes internationales.

La formation est dispensée en anglais et toutes les semaines, les stagiaires participent à des séances en temps réel en salle de classe virtuelle et à des discussions en ligne.

Les réactions des participants à la formation sont très positives (voir encadré). Les stagiaires jugent enrichissante leur participation à ce programme pilote. "J'ai beaucoup apprécié de voir les stagiaires commencer à nouer des relations et à partager des connaissances dans le cadre du réseau d'échange", a déclaré Edwina Vandine, formatrice en RPET (produits pharmaceutiques) à l'Office australien des brevets. "L'apprentissage est à double sens. En tant que formateurs, nous apprenons beaucoup des stagiaires, de leur culture, des difficultés qu'ils rencontrent et de leurs pratiques, ce qui est très gratifiant."

Ce que pensent les stagiaires du programme RPET

Dans le cadre d'une enquête anonyme, les participants au programme RPET ont formulé les commentaires suivants à son sujet :

"La phase A m'a énormément apporté et me permettra d'être beaucoup plus efficace dans mon travail d'examineur."

"Depuis que j'ai rejoint cette classe virtuelle, j'améliore mes connaissances et peu à peu, je gagne en assurance dans mon travail d'examineur de brevets."

"Mes collègues de l'office me sont très reconnaissants de leur transmettre une partie des compétences en matière d'examen acquises dans le cadre du programme RPET."

Les programmes analogues au RPET jouent un rôle précieux et devraient permettre aux offices de propriété intellectuelle des pays en développement d'améliorer leurs compétences en matière d'examen de demandes de brevet pour les mettre en conformité avec les normes internationales. Au fil du temps, les brevets devraient gagner en qualité et les droits de propriété intellectuelle être octroyés de manière plus cohérente, ce qui renforcera la confiance des entreprises vis-à-vis de ces marchés.

Pour en savoir plus sur l'évolution du programme RPET, découvrez notre vidéo à l'adresse www.youtube.com/watch?v=lzcsCFZK7a8. ou consultez le site www.ipaustralia.gov.au. ♦

Les TIC et l'innovation : le point de vue de l'un des principaux déposants de demandes de brevet selon le PCT

*Ken Hu, président directeur général
en alternance et vice-président du groupe
Huawei*

Au début du siècle passé, l'économiste autrichien Joseph Alois Schumpeter faisait remarquer que selon lui, "le rôle de l'entrepreneur, c'est d'innover", un point de vue encore largement partagé de nos jours. Chez Huawei, nous sommes convaincus qu'il est de notre devoir et de notre compétence de contribuer à la croissance économique et au progrès social en ne cessant d'innover.

Aujourd'hui, l'innovation repose sur deux maîtres-mots : ouverture et coopération. Il est essentiel pour les entreprises de se doter de ressources intellectuelles au niveau mondial et de prospérer grâce à la coopération avec des acteurs clés de la chaîne de valeur mondiale. L'innovation ouverte dépend de l'existence d'un environnement institutionnel qui alimente, protège et stimule constamment l'innovation. Cet environnement doit notamment comprendre les éléments suivants :

PREMIÈREMENT, L'EXISTENCE DE MARCHÉS QUI ENCOURAGENT UN SYSTÈME D'ÉCHANGES OUVERT ET ÉQUITABLE ET QUI FAVORISENT LA CONCURRENCE. ILS SONT EN EFFET LES VÉRITABLES MOTEURS DE L'INNOVATION ET SERVENT DE TREMLIN AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SOCIAL.

Deux facteurs fondamentaux ont contribué à l'essor économique de ces 200 dernières années. D'une part, le progrès technique, à l'origine de très importants gains de productivité. D'autre part, l'instauration d'un système de libre-échange qui a facilité une nouvelle distribution des ressources à l'échelle mondiale et une restructuration de l'industrie en s'appuyant sur une utilisation optimale des innovations scientifiques et techniques. La croissance économique exponentielle de la Chine ces 30 dernières années est elle aussi imputable à la combinaison de ces deux facteurs. Compte tenu de sa présence dans le secteur des techniques de l'information et de la communication (TIC), Huawei prend toute la mesure du rôle majeur joué par l'ouverture (le marché libre et le libre-échange demeurant les principaux moteurs de la croissance économique mondiale). De fait, si l'on se penche sur l'évolution de la technique dans le domaine des communications, il ressort clairement qu'un système ouvert bénéficie d'un plus grand soutien de la part



Photos: Huawei Technologies

L'Indice mondial de l'innovation

L'Indice mondial de l'innovation 2013 (GII), qui en est à sa sixième édition cette année, est publié conjointement par l'Université Cornell, l'INSEAD et l'OMPI, avec le concours de ses experts partenaires, à savoir Booz & Company, la Confédération des industries indiennes, Du et Huawei Technologies. Le GII 2013 dresse un tableau comparatif des résultats en matière d'innovation de 142 pays représentant environ 95% de la population mondiale et près de 99% du PIB mondial. Grâce à 84 indicateurs portant notamment sur la qualité des principales universités, les possibilités de microfinancement ou encore les affaires de capital-risque, il évalue les capacités d'innovation et les résultats quantifiables.

"Chez Huawei, nous sommes convaincus qu'il est de notre devoir et de notre compétence de contribuer à la croissance économique et au progrès social en ne cessant d'innover", a déclaré M. Hu.



de l'industrie et rencontre un plus grand succès qu'un système fermé. À preuve la réussite du réseau mondial de téléphonie mobile par le passé ou, plus près de nous, l'essor des réseaux sans fil. Une approche fermée débouche généralement sur un succès limité et, au bout du compte, se traduit le plus souvent par un retrait du marché.

DEUXIÈMEMENT, POUR QU'UNE INNOVATION PUISSE VÉRITABLEMENT SE FAIRE JOUR, ELLE DOIT POUVOIR PRENDRE APPUI SUR UN SYSTÈME DE PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EFFICACE.

Protéger les droits de propriété intellectuelle, c'est préserver l'innovation. Innover sur les plans technique et scientifique demande en effet énormément de temps, d'argent et de talent. Il est donc fondamental que les inventeurs soient titulaires des droits de propriété intellectuelle rattachés au fruit de leur travail

Le siège de Huawei à Shenzhen, province du Guangdong, Chine. Grâce à de très importantes dépenses en recherche-développement – chaque année, la société consacre 10% de son chiffre d'affaires annuel à cette activité – Huawei s'est créé un vaste portefeuille de brevets. La société détient actuellement quelque 30 000 brevets dans le monde et figure parmi les principaux déposants de demandes de brevet selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

et en tirent les bénéfices. S'ils ont la garantie que leur travail sera convenablement protégé, les entreprises et les particuliers seront plus enclins à poursuivre sur la voie de l'innovation et à investir davantage dans ce domaine. Plus de 300 ans se sont écoulés depuis l'instauration du tout premier système de protection des droits de propriété intellectuelle et bien qu'elle fasse figure de nouvelle venue, la Chine a fait des progrès remarquables dans ce domaine au cours des 30 dernières années, ce qui explique l'éclosion d'un nombre croissant d'entreprises innovantes dans ce pays.

TROISIÈMEMENT, LES INVESTISSEMENTS À LONG TERME DANS LES INFRASTRUCTURES SONT LE TERREAU DE L'INNOVATION.

Investir dans l'éducation permet d'apporter les ressources intellectuelles nécessaires à la recherche et à l'innovation. De même, construire des infrastructures, notamment dans le domaine des TIC, sert de fondement aux plates-formes en faveur de l'innovation.

L'INNOVATION, FER DE LANCE DE HUAWEI

L'essor de la société Huawei est sans aucun doute le fruit de notre détermination à rivaliser sur les marchés mondiaux et, surtout, de nos stratégies d'innovation axées sur le client.



Répondre aux besoins du client est en effet notre principale préoccupation et confère toute leur valeur aux produits innovants que nous lui proposons. L'innovation est au cœur de notre stratégie d'entreprise. En exploitant tout le potentiel de solides mécanismes propices à l'innovation, Huawei s'emploie à se doter de nouveaux atouts techniques tournés vers le futur et à renforcer ses capacités pour mieux répondre aux besoins des clients, de manière plus rapide et pour un coût inférieur. Notre approche s'articule autour de cinq grands axes :

- Investir constamment dans la recherche-développement : Depuis la création de Huawei en 1997, nous avons chaque année investi 10% de notre chiffre d'affaires d'annuel dans la recherche-développement. Sur les 150 000 employés que compte la société, plus de 70 000 contribuent directement à cette activité. En 2012, nous avons consacré un total de 4,8 milliards de dollars É.-U. à la recherche-développement, un chiffre qui atteint 19 milliards sur les 10 dernières années. Investir dans ce domaine est un principe de longue date auquel nous n'entendons pas déroger.
- Mettre l'accent sur les innovations techniques fondamentales : Huawei classe les innovations en trois catégories : les innovations liées à des applications, les produits innovants et les innovations techniques fondamentales. Le plus important pour nous, ce n'est pas seulement de se concentrer sur les innovations liées à des applications ou des produits que le client peut visualiser et manipuler mais aussi de mettre l'accent sur les innovations techniques fondamentales. Nous pensons en effet que même si elles sont le plus souvent immatérielles, elles jouent un rôle déterminant dans la réussite des deux autres types d'innovation.
- Intégrer les ressources intellectuelles disponibles à l'échelle mondiale : Nous vivons à une époque où l'information occupe une place de premier plan et où la mondialisation de l'économie et de la technique ne cesse de gagner du terrain. Dans ce contexte, nous devons impérativement axer nos dépenses substantielles en recherche-développement sur l'intégration des ressources intellectuelles disponibles à l'échelle mondiale, et ce avec la plus grande efficacité possible. Huawei a créé à cet effet 16 instituts de recherche-développement indépendants répartis sur l'ensemble de la planète, de l'Amérique du Nord à l'Europe en passant par la région Asie-Pacifique, ce qui permet à la société de mobiliser les plus grands talents du monde entier et de renforcer les capacités d'innovation à l'échelle mondiale.
- Rester ouvert à la coopération avec des partenaires du monde entier : À l'ère de la mondialisation, l'ouverture et de la coopération servent de pierres angulaires à l'innovation. Dans le domaine de la recherche-développement, Huawei participe à plusieurs projets de coopération à

différents niveaux puisque nous coopérons avec des partenaires industriels, avec des organisations comme IBM ou Intel ainsi qu'avec des autorités locales et des clients de différents pays.

Nous plaçons les clients au centre de notre stratégie de recherche-développement car ce sont leurs besoins qui orientent nos futures innovations techniques. L'innovation conjointe avec nos clients fait également partie intégrante de la volonté d'ouverture et de coopération de la société. Huawei a ainsi mis sur pied plus de 20 centres d'innovation conjointe avec des clients répartis dans le monde entier, lesquels ont déjà permis de créer une très importante valeur ajoutée.

- Respecter et protéger le fruit de l'innovation : Huawei joue un rôle actif dans la protection des droits de propriété intellectuelle de l'industrie. Nous respectons les droits de propriété intellectuelle des autres membres de l'industrie et utilisons ceux de nos partenaires industriels dans le cadre d'accords de concession de licences réciproques et de versement de taxes pour accélérer la mise au point de nouvelles inventions. Nous nous employons également à prendre toutes les dispositions juridiques nécessaires pour protéger nos propres droits de propriété intellectuelle. Jusqu'ici, Huawei a déposé plus de 40 000 demandes de brevet en Chine et près de 30 000 demandes nationales et internationales dans d'autres pays. Nous recourons au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) administré par l'OMPI, lequel nous offre une grande souplesse, nous permet d'économiser du temps et de l'argent et nous aide à prendre les bonnes décisions relativement à notre stratégie de brevets. Huawei s'est vu octroyer plus de 30 000 brevets dans le monde. Parallèlement, le groupe verse à différents partenaires industriels près de 300 millions de dollars É.-U. par an sous forme de droits de licence.

L'AVENIR

Aujourd'hui, l'innovation fait partie intégrante de notre vie quotidienne. Demain, l'intégration croissante du monde physique et du monde numérique se traduira par de nouveaux progrès numériques. Dans une société où le numérique sera de plus en plus présent, Huawei entend proposer de plus vastes solutions de pointe dans le domaine de l'information et permettre des connections large bande à grande échelle. Nous persévérons sur la voie de l'ouverture et de l'innovation, nous continuerons de contribuer à l'Indice mondial de l'innovation et nous poursuivrons notre coopération avec l'OMPI et d'autres acteurs pour aider à créer un environnement favorable à l'innovation et favoriser le progrès scientifique et technique dans l'intérêt de la société. ♦



ORGANISATION MONDIALE
DE LA **PROPRIÉTÉ**
INTELLECTUELLE

Pour plus d'informations,
veuillez contacter l'OMPI
à l'adresse www.wipo.int

34, chemin des Colombettes
C.P. 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone :
+4122 338 91 11

Fax :
+4122 733 54 28

OMPI—Magazine est une publication bimestrielle distribuée gratuitement par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dont le siège est à Genève (Suisse). Il vise à faire mieux comprendre la propriété intellectuelle et les activités de l'OMPI au grand public et n'est pas un document officiel de l'Organisation. Les vues exprimées dans les articles et les lettres des contributeurs extérieurs ne reflètent pas nécessairement la position de l'OMPI.

Pour toute observation ou question, on est prié de s'adresser au rédacteur en chef à l'adresse suivante : WipoMagazine@wipo.int

Pour commander une version imprimée du Magazine de l'OMPI, s'adresser à publications.mail@wipo.int.

Copyright ©2013 l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Tous droits réservés. Les articles figurant dans le *Magazine* peuvent être reproduits à des fins d'enseignement. Aucune partie ne peut, en revanche, être reproduite à des fins commerciales sans le consentement exprès écrit de la Division de la communication de l'OMPI, dont l'adresse est indiquée ci-dessus.